

Rapport pour le conseil régional
<%moisCX%>

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
DES LYCEES 2012 - 2022**

Chapitre budgétaire :
Code fonctionnel, Programme :

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. L'enseignement dans les lycées en Ile de France	6
2. Réviser le programme d'investissement/ la concertation	21
3. Les orientations pour le programme d'investissement 2012-2022	25
ANNEXE AU RAPPORT N°1	34
1. Eléments sur les inégalités sociales et territoriales	35
2. Evolution du référentiel.....	36
3. L'enseignement professionnel et technologique	38
4. L'enseignement adapté	40
5. Le post-bac	42
ANNEXE AU RAPPORT N°2	47
PROJET DE DELIBERATION	62

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du schéma régional de la formation tout au long de la vie, adopté en 2007, et du rapport cadre voté à l'unanimité par l'assemblée régionale le 1er octobre 2010 « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen-ne-s », l'assemblée régionale a décidé d'élaborer un nouveau programme d'investissement des lycées pour les 10 années à venir, dans le cadre du Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) prévu par le code de l'éducation qui détermine la capacité, la localisation des opérations de création de places nouvelles et le Programme Prévisionnel de Rénovation (PPR) qui le complète.

Une décennie après le vote du dernier PPI en 2001, modifié en 2006, et à l'heure où différents Conseils Généraux font évoluer la programmation de leurs collèges, l'élaboration du programme d'investissement est un acte important pour la Région et plus largement pour l'ensemble des acteurs franciliens de l'éducation.

Le PPI PPR adopté en 2001 et révisé en 2006 a permis d'anticiper l'arrivée dans les lycées des nouvelles générations nées autour de l'an 2000, d'accompagner la densification de la proche couronne, d'améliorer l'offre d'enseignement et les conditions de scolarisation. Beaucoup reste cependant à faire, en particulier en termes de rénovation et de maintenance mais aussi pour répondre à des besoins nouveaux.

La Région Ile de France est très attachée au service public national d'Education et au respect des compétences de l'Etat en ce domaine. Pour autant, elle n'est pas un prestataire de services, livrant clé en main des bâtiments rénovés ou neufs à l'Education nationale. Ses choix de rénovation et de construction répondent d'abord à une ambition éducative et c'est bien dans l'objectif de l'égalité des droits et de la réussite de tous les lycéen-ne-s francilien-ne-s que la collectivité inscrit sa réflexion sur le nouveau programme d'investissement.

Il s'agit en effet en premier lieu d'offrir à tous les jeunes francilien-ne-s, où qu'ils habitent, un cadre et une offre de formation qui correspondent à leurs besoins et leurs attentes en lien avec leur insertion professionnelle mais aussi leur épanouissement personnel. Le débat mené avec près de 2000 lycéens aux mois d'avril et de mai 2011 confirme qu'ils ont de l'ambition et des projets et qu'ils revendiquent, quel que soit leur lieu d'étude, une égalité mise à mal par la politique gouvernementale.

Fondant la réussite sur la mise en compétition des individus, l'action gouvernementale depuis près de dix ans, caractérisée par des suppressions de milliers de postes chaque année : (43 000 postes supprimés dans le second degré de 2003 à 2009), le renoncement aux objectifs de l'éducation prioritaire au profit d'une stratégie exclusive de diversification des élites, l'abandon du traitement de la difficulté scolaire dans l'école, a conduit au développement des inégalités et au creusement des écarts entre les meilleurs élèves et les plus en difficulté, tirant l'ensemble de notre système éducatif vers le bas .

Ce creusement des écarts conjugué à la décision d'assouplir la carte scolaire a amplifié le phénomène de ségrégation sociale et scolaire dans les lycées et particulièrement en Ile de France où la densité urbaine permet aux effets de mise en concurrence des établissements de jouer à plein. L'entre soi se développe dans les secteurs les plus favorisés socialement. Des lycées très demandés atteignent voire dépassent leurs capacités d'accueil, quand d'autres se vident et se ghettoïsent. Tous les lycées y perdent de la mixité sociale et scolaire. Dans un tel contexte, comment ne pas s'inquiéter des effets à venir d'une réforme du lycée qui promet une plus grande autonomie des établissements.

En adoptant à l'unanimité le rapport cadre "agir pour l'égalité et la réussite des lycéennes et lycéens", l'assemblée régionale a affirmé le besoin d'une régulation. La vocation de la Région tout comme celle de l'Etat n'est pas de participer à un marché de l'école mais de favoriser la cohésion.

La révision du programme d'investissement constitue un des instruments de cette régulation. Pour développer la mixité sociale dans les lycées franciliens, condition de la réussite de toutes et tous et élément fort de cohésion sociale, la Région utilisera tous les leviers à sa disposition : l'usage de son immobilier, l'évolution de la carte des formations, en lien avec les académies, la création d'internats de proximité. Enfin, la Région a souhaité se doter de nouveaux outils de diagnostic, d'action et d'évaluation de ses politiques publiques avec la mise en place d'un observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale dont la séance inaugurale se tiendra le 5 décembre 2011.

Le coup d'envoi de la révision du programme d'investissement a été donné le 27 juin dernier, en présence des trois Recteurs, de représentants de l'Education nationale, de collectivités territoriales et du CIAEN (syndicats de l'éducation nationale, fédérations de parents d'élèves,...) et du Conseil économique, social et environnemental régional.

La Région Ile de France, souhaite en effet construire collectivement un projet construit par grands secteurs géographique et par filières d'enseignement afin de développer en concertation avec les rectorats des formations qui répondent aux besoins des jeunes. Ce choix permettra également de prendre pleinement en compte :

- d'une part les évolutions démographiques en lien avec les grands projets d'aménagement du territoire que constituent le SDRIF et les projets du schéma de transport du Grand Paris Express ;
- d'autre part les besoins en formation au regard du développement économique de la région ;
- enfin, l'enjeu environnemental : les lycées franciliens, avec 5.5 millions de m² chauffés, une consommation énergétique globale de 865 GWh, représentent aujourd'hui les 4/5 des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine régional.

En préalable au processus de consultation des collectivités et du CIAEN prévue par la loi, et en cohérence avec la méthode de travail mise en œuvre depuis le début de la mandature, la Région a décidé d'associer l'ensemble des acteurs concernés à une série d'échanges au plus près des besoins et des enjeux des différents territoires de l'Ile de France.

Ainsi, dans le cadre de secteurs de débats, définis en lien avec l'Etat, douze rencontres territoriales se sont déroulées du 19 septembre au 18 octobre 2011 associant les communautés éducatives dans leur diversité ainsi que les exécutifs locaux, en présence des représentants académiques. Ces rencontres qui ont réuni environ 600 personnes au total ont été très riches et ont permis de réfléchir collectivement au lycée de demain et aux facteurs de réussite. Elles seront suivies au premier trimestre 2012 de rencontres thématiques.

Le présent rapport vise donc à présenter, à titre d'étape, les grands enjeux régionaux et les besoins qui ont émergé de ces débats pour élaborer notre nouveau programme d'investissement des lycées 2012-2022 dans un objectif de réussite de tous les lycéens et lycéennes. Le nouveau programme est prévu au vote de l'assemblée régionale à l'automne 2012.

1. L'enseignement dans les lycées en Ile de France

1.1. Tableau général

1.1.1. Une tendance vers une polyvalence accrue des établissements

A la rentrée 2010, l'Île-de-France compte 486 établissements publics du second degré et 4 ERPD. Parmi ces 490 établissements qui composent l'offre de formation francilienne, 469 sont de compétence régionale (dont 14 EREA) et donc au cœur de sa compétence patrimoniale. Parmi les autres on retrouve principalement les 12 lycées municipaux parisiens.

En 2010, les lycées publics franciliens sont configurés de la façon suivante¹ :

- Près d'un quart (26%) de lycées propose de l'enseignement général et technologique (124 établissements alors qu'ils étaient 132 en 2000, -6%) ;
- Près d'un quart (26%) de lycées propose un enseignement uniquement professionnel² (125 établissements alors qu'ils étaient 149 en 2000 soit un recul de -16%) ;
- Près d'un quart (26%) de lycées propose simultanément les 3 voies de formation (109 lycées en 2000, 126 en 2010, +16%).
- Le quart restant est composé essentiellement de lycées technologiques et professionnels (62 lycées soit 3 de plus qu'en 2000), de lycées généraux uniquement (42 lycées soit 3 de plus qu'en 2000) ainsi que 6 lycées technologiques uniquement, tous parisiens (chiffre stable).

La part des lycées professionnels a donc diminué au profit d'un nombre plus important d'établissements plus polyvalents (technologique et professionnel ou général, professionnel et technologique).

Par ailleurs, 279 lycées (56%) proposent un enseignement post bac, soit 18 de plus qu'en 2000 (parmi lesquels 5 ne proposent que du post-bac).

1.1.2. Les évolutions au sein des trois voies de formation

395 300 élèves sont scolarisés dans les établissements publics du second degré, soit un effectif revenu au niveau de celui des années 2000 après le pic de croissance des effectifs lycéens en 2005.

En revanche, la répartition par voie de formations (tous niveaux) s'est modifiée avec une progression des effectifs de la voie générale (+3%) et de la voie professionnelle (+ 6%), et un recul de la voie technologique (- 11%). En ne considérant que les classes de 1^{ère} et terminale³ des voies générale et technologique les évolutions sont encore plus visibles : les effectifs de la voie générale ont augmenté de 7% quand ceux de la voie technologique ont diminué de plus de 18%. Par ailleurs, et alors qu'il y a autant de filles que de garçons dans le système scolaire, la répartition des effectifs par genre diffère selon les voies et le niveau de formation.

Aujourd'hui :

- 205 900 élèves sont scolarisés dans la voie générale soit plus d'un lycéen sur deux (52%) ; Les filles y sont majoritaires (53%) mais elles sont surtout très présentes en pré-bac (54%), beaucoup moins en post-bac (45%) ;

¹ La configuration des établissements a été déterminée hors seconde de détermination et formations de niveau infra V pour annuler l'effet de formations qui pourraient être présentes dans l'établissement de façon marginale. Par exemple, certains lycées presque exclusivement technologiques peuvent proposer un petit flux de seconde générale pour alimenter leurs bacs technologiques. Ils n'en sont pas pour autant des lycées GT.

² On parle ici du champ professionnel strict, différent du champ présenté dans le Panorama de la formation initiale professionnelle en lycées qui agrège dans le champ « professionnel » les formations strictement professionnelles et les formations technologiques post-bac.

³ Pour ignorer les effectifs en seconde de détermination qui sont comptabilisés dans la voie générale alors qu'à l'issue de la seconde les élèves peuvent se diriger vers une filière technologique

- 108 700 élèves sont scolarisés dans la voie professionnelle (28% des effectifs lycéens) dont 41 400 (38%) en production et 67 300 (62%) en services (équilibre sensiblement identique à celui de 2000) ; Les garçons y sont les plus nombreux (55%)⁴.
- 80 700 élèves sont scolarisés dans la voie technologique (20% des effectifs lycéens) dont 22 200 (28%) en production et 57 500 (72%) en services (soit une très légère baisse de la part de la production et une très légère hausse de la part des services). La voie technologique accueille sensiblement plus de filles (51%) que de garçons (49%) en pré-bac comme en post-bac. Les effectifs du pré-bac se concentrent essentiellement sur les séries du baccalauréat STG (55%), STI (22%) et STSS (16%) puis STL (4%)⁵.

Hors voie générale, les principales filières de formation sont, pour le domaine des services : le Tertiaire administratif (28% des effectifs, 53 000 jeunes), le Commerce (18%, 34 000 jeunes) et le Sanitaire et social (12%, 21 800 jeunes). Et dans le domaine de la production l'Electricité-Electronique (11%, 21 200 jeunes) la Productique (6%, 10 600 jeunes) et le BTP (5%, 9 900 jeunes).

1.1.3. La réforme en cours de la voie technologique

La réforme de la voie technologique en cours dans les lycées tend à rapprocher la démarche pédagogique et les contenus enseignés de ceux de la voie générale avec le risque que de nombreux élèves de niveau moyen à la sortie du collège qui trouvaient avec la spécificité de cet enseignement le chemin de la réussite s'en trouvent aujourd'hui exclus.

Ainsi la réforme de la voie technologique industrielle en réduisant le nombre de spécialités (de 13 à 4) et en transformant un enseignement très appliqué en atelier en un enseignement plus théorique en laboratoires, est mise en œuvre avec le double objectif de donner plus de lisibilité à cette voie de formation pour la rendre plus attractive et de permettre aux élèves d'accéder aux poursuites d'études supérieures. Or, les premiers constats de rentrée relatifs aux effectifs inscrits dans cette voie (désormais dénommée STI2D) confirment les craintes d'une disparition programmée de la voie technologique faute d'une culture technique affirmée.

1.1.4. Une transformation de l'accès à la qualification professionnelle

Concernant la voie professionnelle, suite à la réforme engagée par l'Etat (3 années de préparation au bac professionnel au lieu de 4 : 2 en BEP + 2 en bac pro), une transformation de l'accès à la qualification professionnelle a eu lieu : alors que les jeunes en niveau V ont été les plus nombreux jusqu'à la rentrée 2008/09 (59% et que le nombre de jeunes en CAP passait de 9 000 à 15 000 sur la période 2000-2010), ils sont désormais minoritaires (23%). Les jeunes en niveau IV sont désormais 77%, soit près de 83 000. L'essentiel de la réforme est maintenant réalisé ; avec une session 2012 de bac professionnel qui sera marquée par la première génération d'élèves formés en 3 ans. La stabilisation du niveau IV sera effective à la rentrée 2012 mais la réforme pose la question de l'accès au bac des élèves les plus fragiles.

Si le problème des abandons en cours de formation concerne toutes les voies de formation et a conduit la Région à faire de la lutte contre le décrochage une grande cause régionale, il se pose avec une acuité particulière dans la voie professionnelle, sous statut scolaire ou salarié.

⁴ « à l'exception du post-bac professionnel composé de formations sanitaires et sociales spécifiques rassemblant quelques centaines d'étudiant-es (écoles d'infirmières notamment) accueillant un public très largement féminin.

⁵ Pour le reste : BTN Hôtellerie (2%), BT en voie de fermeture et assimilés (1%).

A la rentrée 2010, on dénombre plus de 6 000 d'apprenti-e-s sur les sites de lycées publics (la moitié d'entre eux relèvent de CFA privés) : ces dernières années le développement de l'apprentissage dans les lycées publics s'effectue notamment via les Unités de Formation par l'Apprentissage (UFA) des Centres de Formations par des Apprentis (CFA) académiques. Au final, près de 8% des apprentis franciliens sont formés dans des lycées publics.

1.1.5. Un post-bac avec des Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en augmentation

55 200 lycéens (soit 14 %) sont scolarisés dans des formations post-bac soit une réelle hausse : 9 points de plus qu'en 2000 (alors que le pré-bac a perdu 1 point). La croissance du post-bac porte surtout sur les effectifs de la voie générale. A la rentrée 2010 en effet :

- 21 000 élèves sont scolarisés en CPGE soit 20% de plus qu'en 2000. Les jeunes en voie générale représentent aujourd'hui 38% des effectifs lycéens dans des formations post-bac, avec une forte concentration sur Paris.
- 33 400 élèves sont formés dans la voie technologique (niveaux III et II) : il s'agit essentiellement de sections de techniciens supérieurs (32 000 étudiants) qui sont stables depuis 2000 ; la légère augmentation de ce post-bac (1point) résulte de la croissance des effectifs de niveau II.
- 700 élèves dans la voie professionnelle constituée pour l'essentiel de formations sanitaires et sociales ; elle a plus que doublé depuis 2000 avec notamment un effectif d'élèves infirmier-e-s en hausse significative

1.1.6. Un enseignement privé sous contrat d'association en augmentation régulière

En Ile-de-France, on compte 219 lycées privés sous contrat. 90 500 jeunes dans les établissements privés sous contrat avec, depuis 2000, une croissance nette : +12.5% (+7% depuis 2005) alors que les lycées publics sont stables : 0.5% (avec -4% depuis 2005) ; au final, les lycées publics rassemblent aujourd'hui 81% des lycéens contre 83% en 2000.

L'évolution de l'offre dans les lycées privés sous contrat montre aussi une réduction de la voie technologique : la voie générale, déjà largement prépondérante en 2000 (64% des jeunes) se renforce encore (67% en 2010) ; ces trois points ont été perdus par la voie technologique qui passe de 19% des effectifs à 16% alors que la voie professionnelle conserve le même poids (17%). En ne considérant que les classes de 1^{ère} et terminale des voies générales et technologiques, les évolutions divergentes sont encore plus marquées que dans les lycées publics : +23% pour les classes générales, -11% pour les classes technologiques.

Au sein de la voie professionnelle le niveau IV est majoritaire depuis la rentrée 2009 ; les effectifs de CAP ont cru de 1 080 et 1 650, soit un peu moins fortement que dans les lycées publics. Au total et hors voie générale, les formations du domaine de la production restent stables à un niveau très inférieur à ce qu'elles sont dans les lycées publics : 26%.

Dans les lycées privés sous contrat, les 30 000 jeunes des voies technologique et professionnelle sont d'abord scolarisés dans les 4 mêmes grandes filières (7 sur 10 comme dans les lycées publics) mais plus souvent en sanitaire et social, en commerce, beaucoup moins en électricité. Le domaine de la production est beaucoup moins présent : productique, structures métalliques, énergie,... alors que l'agriculture et l'aménagement paysager sont très présents (5% des formés contre 1% dans le public) ; les services sont bien représentés à l'exception du transport logistique. 13 des 27 filières sont dispensées sur 8 implantations ou moins.

En 2010, la part du post-bac dans les lycées privés sous contrat est moins élevée que dans l'enseignement public (12%), ce chiffre est stable depuis 2000. Même si la part des CPGE a augmenté de 28% depuis 2000, elle reste plus faible que dans l'enseignement public (34% du post-bac contre 38% dans les lycées publics).

Par ailleurs, on compte au moins 3 000 apprentis dans les lycées privés sous contrat soit 4% des apprentis franciliens.

1.2. Ampleur et conséquences des inégalités

Inscrite dans le système national de formation initiale⁶, dont les lycées sont un élément essentiel, la configuration de l'offre de formation en Ile de France en accentue certains traits et produit des résultats très contrastés en matière de niveau de formation moyen, de réussite au bac et de poursuite dans l'enseignement supérieur. De plus, les inégalités scolaires territoriales amplifient les inégalités sociales.

1.2.1. Les résultats scolaires contrastés de l'Ile de France

La grande majorité des jeunes franciliens achève aujourd'hui son parcours dans le système éducatif avec un diplôme. Si, au plan national, la proportion de bacheliers dans une génération était de 65.7 % en 2010, elle atteint 84.8% pour les jeunes scolarisés à Paris, 69.1% à Versailles et seulement 61.1% à Créteil.

Mais on rappellera que la capitale bénéficie de la scolarisation d'élèves parmi les plus performants venus des deux académies limitrophes. Ainsi si l'on prend en compte les taux de réussite des jeunes résidents dans chacune des trois académies, les résultats s'élèvent respectivement à 65.9, 65.5 et 73% pour Paris, Créteil et Versailles.

Par ailleurs, la part de bacheliers généraux, technologiques et professionnels varie fortement selon les académies.

	Candidats au bac général	Candidats au bac technologique	Candidats au bac professionnel
Paris	64.4%	17.9%	17.7%
Créteil	49.5%	30.5%	20%
Versailles	55.8%	24.6%	19.6%

En ce qui concerne l'inscription dans l'enseignement supérieur, celle-ci est très variable selon le bac obtenu (la quasi totalité des bacheliers généraux, 4/5 des bacheliers technologiques, à peine un bachelier professionnel sur 4). Les jeunes Franciliens, plus souvent bacheliers généraux que les autres, accèdent également plus fréquemment à l'enseignement supérieur : 79,3 % de ceux qui ont obtenu leur baccalauréat en 2009 se sont aussitôt inscrits en post-bac pour 77,8 % des jeunes français⁷. Le taux est particulièrement élevé pour les bacheliers originaires de Paris (87,2 % pour 78,0 % à Versailles et 76,2 % à Créteil)

⁶ Sous statut scolaire et en apprentissage.

⁷ Géographie de l'école n° 10, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mai 2011

Mais dans le même temps une proportion importante de jeunes sort de formation initiale sans diplôme ni qualification.

En Ile de France, le nombre de jeunes franciliens n'ayant pas terminé un second cycle – court ou long – de l'enseignement secondaire lors de leur sortie du système de formation initiale reste élevé.

Il est évalué à un minimum de 10 000 par an alors que l'Ile-de-France au regard de ses caractéristiques devrait présenter des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Or, cette situation se révèle aujourd'hui bien plus source d'exclusion que par le passé : le taux de chômage des jeunes, est sans commune mesure entre les diplômés y compris de niveau V et les autres sans qualification. Une meilleure connaissance du décrochage scolaire et la résorption de ce « noyau dur » de l'échec scolaire constituent une des priorités régionales en lien avec l'adoption du rapport "lutte contre le décrochage scolaire grande cause régionale" lors du CR de septembre 2011.

L'Ile-de-France sera, comme les autres régions françaises, profondément impactée par la rénovation de l'enseignement professionnel. Une large part des jeunes qui sortaient de formation initiale au niveau BEP devra maintenant sortir au niveau bac à l'issue d'un parcours sur 3 ans. La crainte est réelle qu'un nombre significatif d'entre eux n'y arrive pas.

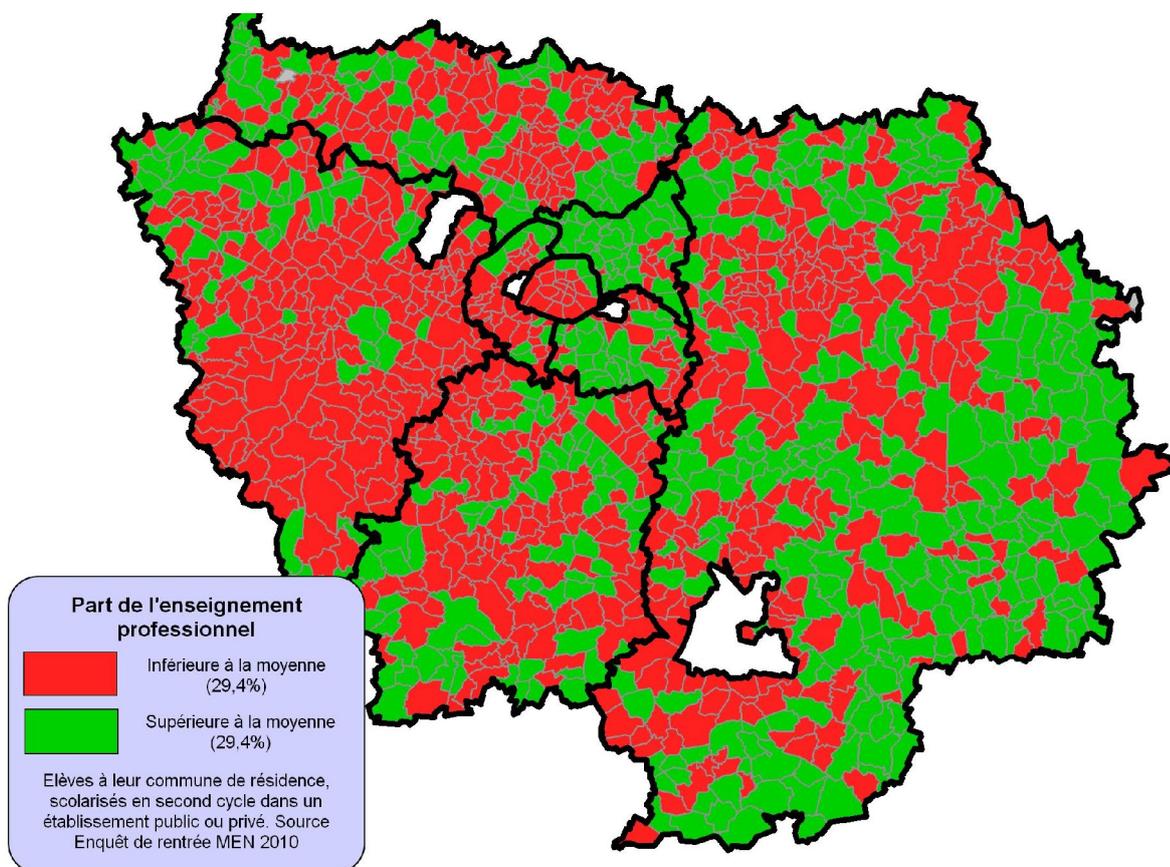
Un enjeu est de faire en sorte que, à rebours de ce qui a été observé jusqu'à présent dans la région, les jeunes que la réforme pourrait mettre en difficulté en baccalauréat professionnel ne soient pas confrontés à l'échec et que les parcours de réussite des jeunes inscrits en CAP s'améliorent pour permettre à une part significative d'entre eux d'accéder dans un second temps au niveau IV.

L'Ile-de-France est ainsi une région de succès contrastés. Le nombre des jeunes franciliens qui accèdent à l'enseignement supérieur est très élevé en lien avec la part importante de catégories dites « favorisées ». Il est cependant à noter qu'au regard de la structure sociale de sa population, les résultats sont en deçà de ce que l'on pourrait attendre. La part des jeunes en échec y est importante en partie sans doute en lien avec la faiblesse ancienne de l'offre d'enseignement professionnel de niveau V, réduisant les occasions de réussite des jeunes les plus en difficulté avec les savoirs scolaires.

1.2.2.Des inégalités scolaires territoriales qui amplifient les inégalités sociales

En Ile-de-France, les difficultés scolaires ont une forte dimension socio-spatiale. Le territoire francilien est marqué par une forte dualité sociale. Cette spécialisation sociale de l'espace se traduit dans le paysage scolaire. La carte de la surreprésentation de l'enseignement professionnel recoupe celle des communes les moins riches d'Ile-de-France. Les élèves issus par exemple des communes populaires de la proche couronne (Seine-Saint-Denis ou Val-de-Marne) ou des communes rurales de l'est de la Seine-et-Marne vont plus fréquemment dans la voie professionnelle.

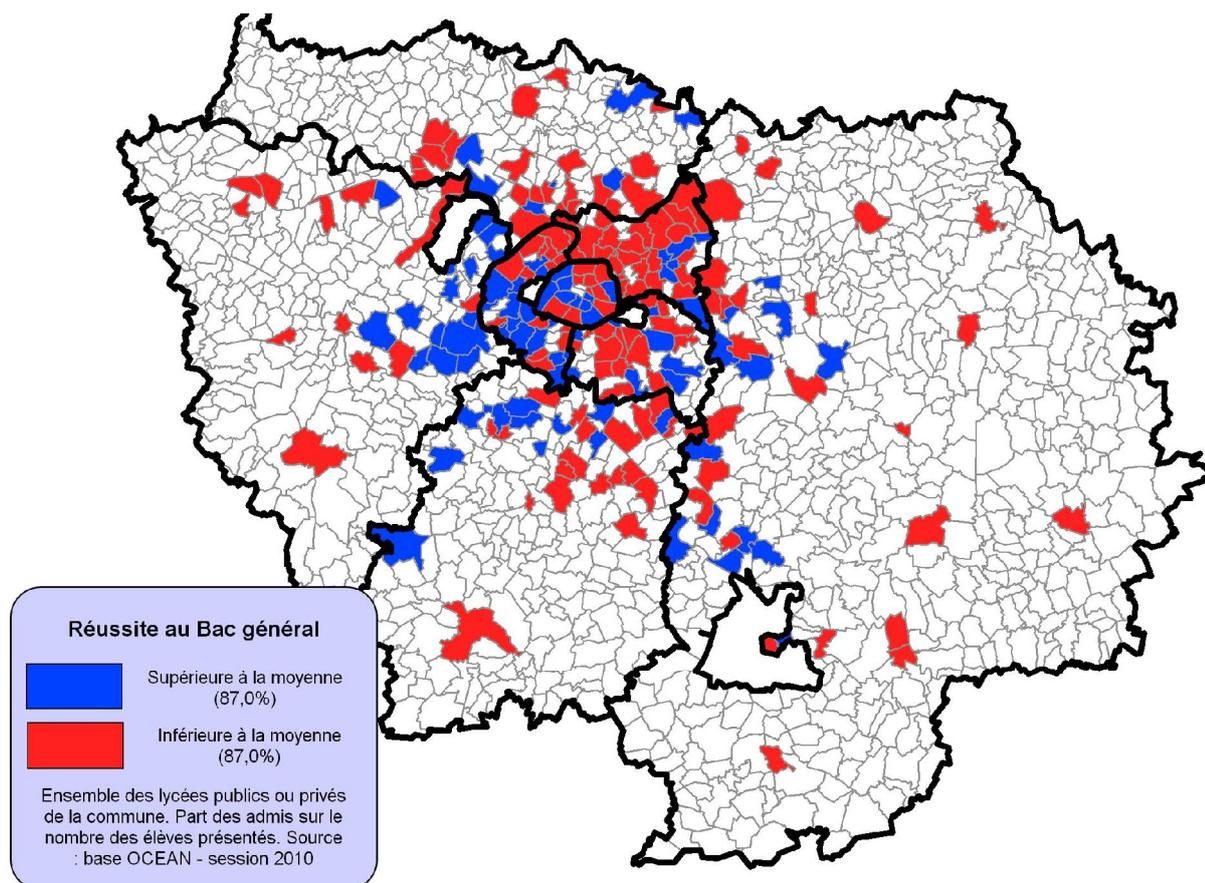
Représentation de l'enseignement professionnel sur le territoire francilien selon le lieu de résidence des élèves



La réussite scolaire, pour partie corrélée à la position sociale des parents, renvoie aussi mécaniquement au même découpage géographique. La carte donnée à titre d'exemple de la réussite au baccalauréat général reproduit le clivage de l'Île-de-France entre sa partie Est et sa partie Ouest⁸. Les zones de très grande périphérie apparaissent aussi souvent moins bien loties.

Taux de réussite au baccalauréat général selon la localisation des lycées

⁸ La réussite dans la voie professionnelle ou technologique est plus difficile à synthétiser. La multiplication des filières rend plus complexe les interprétations.



Les taux de sortie du système éducatif sont également contrastés géographiquement. Même si on ne sait pas exactement le nombre de ces sorties précoces⁹ et les territoires où ces taux sont les plus élevés, on connaît les départements où les jeunes non scolarisés à 17 ans sont les plus nombreux. A cet âge, ce sont les jeunes de Seine-Saint-Denis qui sont le plus souvent non-scolarisés (7,2 %), avant ceux du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne ou d'Essonne dont les taux sont, le recensement de la population de 2007 le montre, voisins de ceux de l'ensemble de la France métropolitaine (6,7 %).

De la même façon, la Seine-Saint-Denis, et dans une moindre mesure, le Val d'Oise et le Val-de-Marne¹⁰ figurent parmi les départements franciliens où les jeunes en difficulté ou en grande difficulté de lecture sont plus nombreux que dans l'ensemble de la France métropolitaine selon les tests effectués lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) de 2009.

Mais bien souvent les inégalités territoriales scolaires ne font pas que reproduire les inégalités sociales : elles vont au-delà, elles les amplifient. Pour bien comprendre ces phénomènes d'amplification des inégalités, il est nécessaire de descendre à un niveau plus fin. L'inégalité scolaire ne se regarde pas seulement à l'échelle régionale au niveau du découpage social est-ouest. A un niveau infra-départemental, voire parfois infra-communal, la concurrence entre les établissements scolaires entraîne des ségrégations sociales et de niveau scolaire. La ségrégation des établissements est supérieure alors à celle des territoires.

Pour prendre un exemple parmi d'autres, dans l'agglomération Melunaise le lycée George Sand au Mée-sur-Seine comprend 49% d'élèves issus de familles "défavorisées" (selon le regroupement

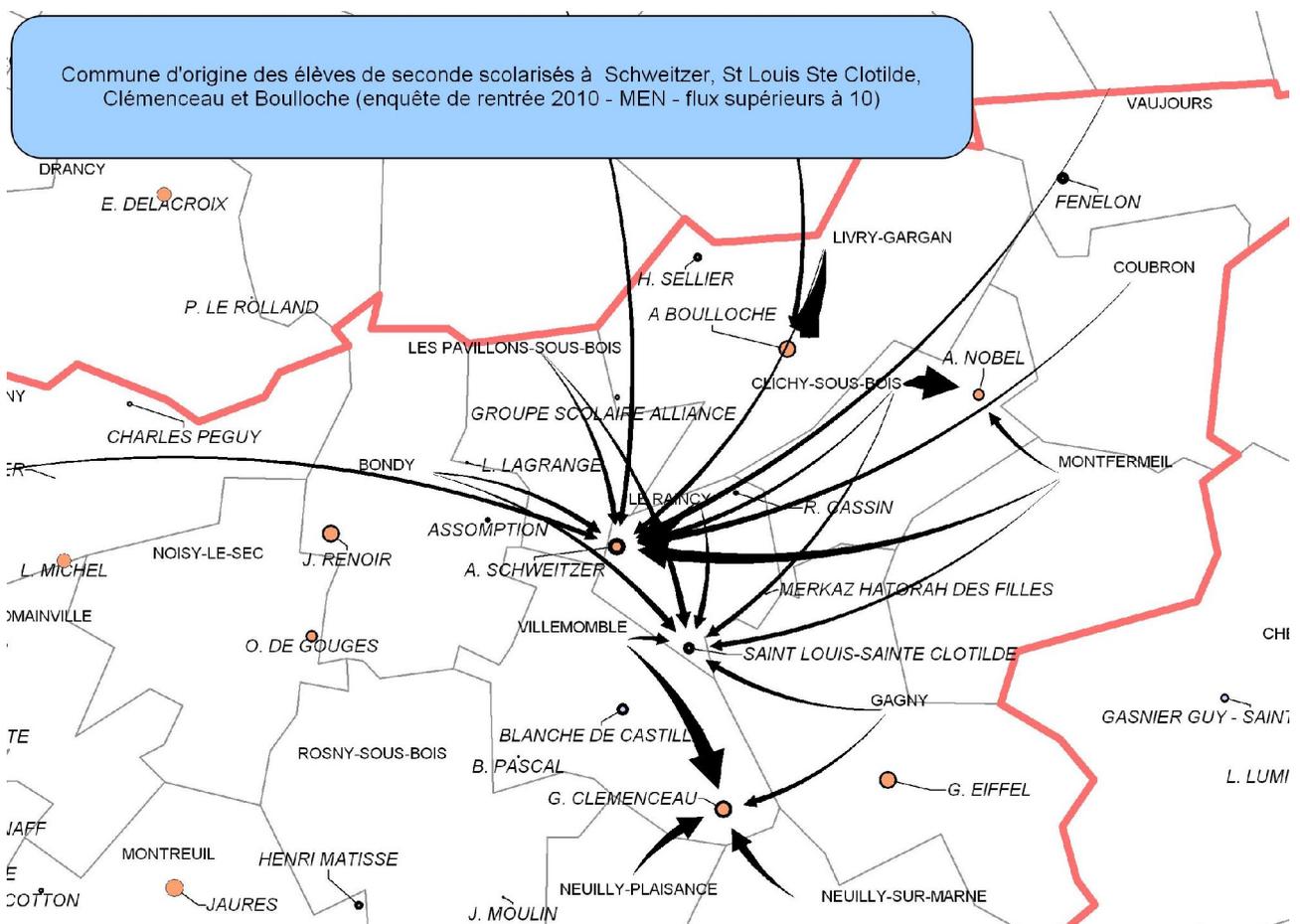
⁹ . Il est évalué à un minimum de 10 000 par an.

¹⁰ Le Val-de-Marne, où, les taux de scolarisation sont plus élevés semble relever d'une problématique particulière.

INSEE des catégories socioprofessionnelles CSP). Il est entouré par plusieurs établissements relativement proches au recrutement social bien moins défavorisé, soit public (Sonia Delaunay à Cesson 18% d'élèves issu de familles défavorisées ou Jacques Amyot à Melun 19%), soit privé (Saint Aspais 9%).

Ainsi, l'assouplissement de la carte scolaire a augmenté la pression sur certains établissements demandés par de nombreuses familles, un phénomène accentué en Ile-de-France compte tenu de la densité d'habitat et de transport. Contrairement aux régions plus rurales, de très nombreuses familles franciliennes ont plusieurs lycées à proximité de leur domicile ce qui place les lycées en situation de concurrence. La hiérarchisation entre établissements est facilitée par l'urbanité, en cela le phénomène est tout particulièrement fort dans notre région où une part importante de la population vit dans la zone dense.

A titre d'exemple, on peut observer sur la carte ci-dessous (secteur du Raincy) les flux d'élèves permettant de voir les effets de l'attractivité.



Cet accroissement des ségrégations diminue les performances de l'école. Dans un tel système les "bons" "élèves" ne sont pas meilleurs et les élèves "moyens" ou "en difficulté" sont plus souvent en échec. Ainsi, comme l'ont montré les travaux de Sylvain Broccholichi, Choukry Ben Ayed et Daniele Trancart,¹¹ l'Ile de France est un cas emblématique de sous réussite du fait de la forte ségrégation scolaire.

¹¹ « Les inégalités socio-spatiales d'éducation » - Recherche coordonnée par Sylvain Broccholichi, Choukry Ben-Ayed et Danièle Trancart

1.3. Bilan et enjeux patrimoniaux

1.3.1. Bilan patrimonial

Le PPI-PPR précédent était articulé autour de quatre grandes priorités : anticiper l'arrivée en lycées, vers 2015, de générations nombreuses nées autour de 2000, accompagner la densification de la proche couronne, améliorer l'offre d'enseignement et les conditions de scolarisation et développer la construction des internats.

La plupart des opérations votées au Programme prévisionnel d'investissement en lycées 2006 ont été réalisées, complétées en 2011 par l'extension à des fins de mixité de l'internat du lycée Henri IV et la création des internats des lycées Paul Valéry à Paris 12^{ème} et Marcelin Berthelot à Pantin :

PPI 2006 - Internats individualisés			Nombre de places	
Dépt	Lycée	Commune ou arr.	Création	Extension
75	Henri IV *	Paris 5 ^{ème}		23
75	Paul Valéry *	Paris 12 ^{ème}	150	
75	Les Camélias	Paris 14 ^{ème}	40	
75	Guillaume Tirel	Paris 14 ^{ème}	100	
75	Hector Guimard	Paris 19 ^{ème}	20	
77	Nouveau	Dammartin-en-Goële	80	
77	Antonin Carême	Savigny le Temple	100	
77	Emilie du Chatelet	Serris	120	
77	Clément Ader	Tournan-en-Brie		20
78	Lavoisier	Porcheville	100	
78	Jules Ferry	Versailles	90	
91	Alexandre Denis	Cerny		120
92	Galilée	Gennevilliers	125	
93	Jacques Feyder	Epinay sur seine	75	
93	Nouveau	Noisy-le-Grand	150	
93	Marcelin Berthelot*	Pantin/Aubervilliers	100	
93	Plaine Commune	Saint Denis	170	
94	Nouveau	Chevilly-Larue	70	
95	Nouveau	Magny en Vexin	300	
		Total	1790	163
		Total général	1953	

PPI 2006 - Lycées individualisés			Nombre de places	
Dépt	Lycée	Commune ou arr.	Création	Extension
77	Nouveau	Dammartin-en-Goële	800	
77	Samuel Beckett	La-Ferté-sous-Jouarre	800	
77	Emilie du Chatelet	Serris	1200	
77	Clément Ader	Tournan-en-Brie		200
78	Vaucanson	Les Mureaux		200
78	Léonard de Vinci	Saint-Germain-en-Laye		240
91	Alexandre Denis	Cerny		500
92	Nouveau	Boulogne	800	
92	Nouveau	Courbevoie	800	
93	Nouveau	Le Bourget	600	
93	Nouveau	Noisy-le-Grand	800	
93	Plaine Commune	Saint Denis	1200	
93	Suger	Saint Denis		385

94	Nouveau	Chevilly-Larue	800	
95	Nouveau	Magny en Vexin	1000	
		Total	8800	1525
		Total général	10325	

La délibération du 17 mars 2006 relative au Programme de Rénovation (PPR) des lycées de la Région Ile-de-France (Rapport N°CR 10-06) validait 169 opérations. Sur ce programme, 60 opérations ont été lancées: 17 rénovations globales, 42 opérations ciblées ou restructurations partielles et 1 opération de maintenance lourde.

PPR 2006 17 - Rénovations globales individualisées		
Dép.	Lycée	Commune ou arr.
75	Chennevières Malézieux	Paris 11 ^{ème}
75	Gabriel Fauré	Paris 13 ^{ème}
75	EREA Jean Jaurès	Paris 19 ^{ème}
78	Des Sept Mares	Maurepas
78	Jean Vilar	Plaisir
78	Jean Baptiste Poquelin	Saint-Germain-en-Laye
78	Léonard de Vinci	Saint-Germain-en-Laye
91	Alexandre Denis	Cerny
91	Louis Blériot	Etampes
92	Joliot Curie	Nanterre
93	Jacques Feyder	Epinay-sur-Seine
93	Louise Michel	Epinay-sur-seine
94	Gabriel Péri	Champigny
94	Val de Bièvre	Gentilly
94	Darius Milhaud	Le Kremlin Bicêtre
94	Adolphe Chérioux	Vitry sur Seine
95	Jean Jacques Rousseau	Montmorency

PPR 2006 - 42 Opérations ciblées individualisées			
Dép.	Lycée-	Commune/arr.	opération
75	Charlemagne	Paris 4 ^{ème}	bibliothèque
75	Voltaire	Paris 11 ^{ème}	1/2 pension
75	Buffon	Paris 15 ^{ème}	pôle sciences
75	Bergson	Paris 19 ^{ème}	1/2 pension
77	Bachelard/Lumière	Chelles	1/2 pension
77	Georges Cormier	Coulommiers	rénovation partielle
77	Joliot Curie	Dammarie-les-Lys	1/2 pension
77	Léonard de Vinci	Melun	restructuration partielle
77	Auguste Perdonnet	Thorigny	restructuration partielle
78	Jean Moulin	Le Chesnay	restructuration partielle
78	Saint Exupéry	Mantes la Jolie	restructuration partielle
78	Emilie de Breteuil	Montigny Bretonneux	1/2 pension
78	Henri Matisse	Trappes	restructuration partielle
78/	La Bruyère	Versailles	1/2 pension
78	Marie Curie	Versailles	1/2 pension
78	Jules Ferry	Versailles	restructuration

			partielle
91	Paul Belmondo	Arpajon	ciblée gymnase
91	Robert Doisneau	Corbeil-Essonnes	restructuration partielle
91	Georges Brassens	Courcouronnes	restructuration partielle
91	De la vallée de Chevreuse	Gif-sur-Yvette	restructuration partielle
91	Jacques Prévert	Longjumeau	restructuration partielle
92	Côtes de Villebon	Meudon	restructuration partielle
92	Marie Curie	Sceaux	Ciblée pôle sciences
92	Paul Langevin	Suresnes	restructuration partielle
93	Voillaume	Aulnay	reconstruction internat
93	Aristide Briand	Le Blanc Mesnil	ciblée ateliers
93	Alfred Costes	Bobigny	restructuration partielle
93	André Sabatier	Bobigny	restructuration partielle
93	Jacques Brel	La Courneuve	1/2 pension
93	Denis Papin	La Courneuve	ciblée ateliers
93	Jean Baptiste Clément	Gagny	ciblée lieux de vie
93	Gustave Eiffel	Gagny	1 :2 pension/extension
93	André Bouloche	Livry-Gargan	1/2 pension
93	Condorcet	Montreuil	restructuration partielle
93	Flora Tristan	Noisy le Grand	1/2 pension
93	Albert Schweitzer	Le Raincy	restructuration partielle
94	Langevin Wallon	Champigny sur Marne	1/2 pension
94	Paul Doumer	Le Perreux sur Marne	1/2 pension
95	Fernand et Nadia Léger	Argenteuil	restructuration partielle
95	Gustave Monod	Enghien	1/2 pension/logements
95	Gustave Monod	Enghien	Restructuration site ouest
95	Camille Claudel	Vauréal	1/2 pension

PPR 2006 - 1 Opération maintenance lourde

D	Lycée-	Commune/arr.	opération
92	Lakanal	Sceaux	clos et couvert

L'effort a porté à la fois sur la prise en compte de rénovations globales urgentes de patrimoines de lycées importants mais aussi d'un nombre significatif d'opérations ciblées, notamment pour la rénovation et souvent l'extension de services de restauration, des pôles d'enseignement spécialisé ou des lieux de vie.

Le nombre peu significatif d'opérations de maintenance lourde s'explique aujourd'hui par la structure du dispositif régional en matière d'investissement pour les lycées qui, outre ces opérations spécifiques d'investissement, comprend également :

- la **maintenance préventive et curative des ouvrages** mise en œuvre en maîtrise d'ouvrage directe pour l'entretien quotidien du patrimoine, le gros entretien du clos et du couvert, les travaux de sécurité, de mise aux normes des installations et les besoins ponctuels d'améliorations fonctionnelles ;
- les **petites opérations d'adaptation pédagogique** : ces opérations ponctuelles sont liées aux mesures de rentrée, à la demande des académies ou aux réformes de diplômes particulièrement prégnantes depuis l'engagement de la réforme du lycée.

Cet équilibre entre maintenance préventive, adaptation pédagogique et maintenance lourde gagnerait à évoluer.

Ces rénovations et constructions neuves participent à l'effort important réalisé pour la quantification et le suivi des objectifs environnementaux des opérations (certification NF Bâtiments tertiaires- démarche HQE ®), avec un affichage d'objectifs précis et chiffrés en matière de qualité environnementale repris et précisés en 2008 dans le cadrage environnemental pour la construction et la rénovation des EPLE de la Région Ile de France. Cet effort sera renforcé conformément au Plan climat adopté en juin 2011 par la mise en œuvre d'un programme décennal de rénovation thermique ciblant des bâtiments énergétivores pour lesquels des objectifs de performances d'économie d'énergie sont pertinents.

1.3.2. Bilan qualitatif

Parmi les opérations individualisées depuis 2006, certaines ont eu une influence particulièrement forte sur la reconfiguration de l'offre de formation à venir à différents points de vue : mise en œuvre de la polyvalence des établissements qui proposent une offre dans les trois voies de formation, élévation du niveau de qualification, création ou renforcement de filières porteuses, filière en lien avec le bassin d'emploi, reconfiguration de l'offre de formation d'un secteur pour un nouvel équilibre entre établissements, rééquilibrage Est-Ouest.

La polyvalence de l'offre de formation a été prévue dans l'opération du lycée neuf de Dammartin en Goële (2006 et 2011) d'une capacité de 1300 places dont 500 places en enseignement général pré-bac, 400 places en voie professionnelle pré-bac et plus de 300 places en voie technologique pré et post-bac. L'opération de rénovation-extension du lycée de Cerny (2007 et 2010) portera la capacité totale à 1 200 places et permettra l'implantation des voies générale (500 places) et technologique (50 places) au côté de la voie professionnelle elle-même renforcée en maintenance aéronautique et transports-logistique (600 places).

L'élévation du niveau de qualification sera permise grâce à différentes opérations comme :

- Cerny avec la création de son niveau III,
- Nanterre/Joliot Curie (2006) avec le renforcement de ses formations post-bac et notamment la création du DNTS imagerie médicale et radiothérapie, formation rare et insérante,
- Epinay/Louise Michel (2006) avec la création du niveau III mais aussi avec la création d'un CAP d'insertion.

La création ou le renforcement de filières porteuses en termes d'insertion a été prévue notamment pour :

- les soins à la personne : lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (2010) avec la création d'un pôle de coiffure et d'esthétique de près de 200 places

- le sanitaire et social avec le renforcement de pôles existants comme : Les Mureaux Vaucanson (2008), Trappes/ Matisse (2008) Champigny G Péri (2009)

De nombreuses opérations ont prévu le resserrement de la filière tertiaire administrative au profit d'autres filières porteuses d'insertion.

L'implantation d'une nouvelle filière en lien avec le bassin d'emploi et les possibilités foncières se traduit par exemple par l'opération du lycée neuf à Dammarville en Goële (2006 et 2011). Au delà de sa polyvalence, il a pris en compte la zone économique de Roissy. Un pôle du transport et la logistique depuis le CAP jusqu'au BTS est prévu : plus de 300 places, y compris des formations à la conduite routière qui réclame des surfaces difficiles à trouver en Ile-de-France.

Certaines opérations ont visé à reconfigurer l'offre d'une zone pour un nouvel équilibre entre établissements comme à St Germain en Laye pour les lycées JB Poquelin et L. de Vinci (2007 et 2009). Les transferts de formation de biochimie (niveau IV et III) permettront de diversifier l'offre d'un lycée polyvalent orienté productique-électronique et de désengorger un lycée polyvalent plein offrant des formations des Services.

Enfin, une opération telle que le projet de lycée neuf de Noisy-le Grand (2008) vise une évolution de l'offre francilienne de sections internationales pour une meilleure répartition dans le territoire.

Par ailleurs, la question liée au développement – souhaitable ou constaté - de certaines filières procurant une bonne insertion est d'apprécier dans quelle mesure l'augmentation des effectifs doit ou peut s'effectuer grâce au renforcement des sites existants ou au contraire en rapprochant les formations des jeunes. Pour ce qui est des filières rares et à faible effectif, parce qu'elles correspondent à des niches d'emploi, l'enjeu consiste à éviter de cantonner ces formations à un recrutement purement local et à développer leur accessibilité pour l'ensemble des franciliens.

Dans le cadre du Schéma des formations 2007-2013, on remarquait notamment que le temps nécessaire à un jeune francilien en transports en commun était de 25 mn pour accéder à une seconde de détermination, 71 mn pour accéder à un BTS et 84 mn pour accéder à un CAP. Ces temps moyens d'accès s'avèrent plus longs pour les élèves résidants dans les quartiers les plus modestes, ceux-ci étant aussi les plus enclavés ; et plus le niveau de formation augmente, plus ce handicap des milieux populaires est marqué.

Le programme d'investissement doit donc être l'occasion de veiller à ce que l'accès aux différentes filières est égal pour tous les jeunes franciliens quelle que soit leur adresse et de rendre cette accessibilité lisible. Cette lisibilité passe certainement à la fois par un meilleur affichage des parcours possibles au sein de l'Ile-de-France y compris en termes d'accessibilité, par une mise en valeur, pour certaines formations spécifiques, de pôles régionaux voire des Lycées des métiers et par un lien plus fort entre information sur les métiers et réalité de l'insertion.

1.4. Perspectives démographiques

2005 a été marqué par un pic des effectifs en lycées publics en Ile-de-France. Il y avait alors 404 000 élèves accueillis dans les établissements régionaux¹² publics.

Depuis, les effectifs ont baissé, du fait du passage de générations moins nombreuses. Le nombre de lycéens est passé à 387 000 en 2010. Mais cette situation est conjoncturelle, la région connaît un creux d'effectifs à la veille d'une remontée importante et durable.

¹² Auquel il faudrait ajouter quelques lycées publics parisiens
@BCL@1C094243

Le nombre des naissances en Ile-de-France est à un niveau élevé depuis la fin des années 90. Dans les années 2000, ce sont 178 000 naissances par an en moyenne qui sont enregistrées, soit 13 000 naissances de plus par an que dans les années 90.

Quel sera le nombre d'élèves à accueillir quand ces jeunes enfants nombreux arriveront à l'âge du lycée ? La Région doit pouvoir accueillir, en pré-bac, trois générations au lycée en même temps (2nd, 1^{ère}, Terminale). On ne peut cependant multiplier les naissances franciliennes d'aujourd'hui par trois pour connaître le nombre de lycéens supplémentaires futurs à accueillir. La Région Île-de-France est la région la plus jeune de France mais les familles ont du mal à y rester, Pour 100 naissances en Ile-de-France on compte quelques années après seulement 69 lycéens en pré-bac public. Pour les autres jeunes qui ne sont pas dans les lycées publics : certains ont quitté la Région, une partie est en lycée privé ou en CFA, enfin certains ont quitté le système de formation initiale.

En faisant "vieillir" les enfants nés depuis 2000 (en reportant à l'identique le taux de passage observé entre la naissance et l'entrée en lycée public), ce sont environ 20 000 lycéens de plus qu'il faut s'attendre à accueillir en pré-bac public par rapport à la référence de 2005.¹³

Peut-on accueillir ces lycéens de plus en pré-bac d'ici 2025 et comment les accueillir ? Cette croissance peut-être accueillie pour moitié dans les places vacantes des capacités actuelles et pour moitié dans des places nouvelles.

En 2005, les lycées publics franciliens comptaient 60 000 places vacantes, soit environ 13% des capacités existantes. Ces places vacantes, comme le dynamisme démographique, sont inégalement réparties dans le territoire. Sur une grande partie de la région, les places vacantes suffiront à absorber la croissance des effectifs. Dans certains secteurs, on pourra se trouver en situation de places excédentaires par rapport aux besoins : des abandons de sites pourraient même être envisagés. En accueillant 10 000 élèves supplémentaires dans les places vacantes en 2025, la Région n'aurait plus que 50 000 places vacantes soit 10% de son parc. Les lycées ont besoin de conserver une marge de places vacantes, les places ou les filières offertes sur un secteur ne pouvant jamais correspondre parfaitement aux besoins des élèves à un moment donné. Le seuil idéal de places vacantes est difficile à déterminer. Ainsi, si en proche couronne la densité de l'habitat et des lycées rend plus facile l'utilisation des places vacantes, en grande couronne les distances rendent plus difficiles leur optimisation.

Le nombre de places nouvelles à livrer d'ici 2025 s'élèverait donc environ à 10 000. La plupart d'entre elles correspondent à des opérations déjà anticipées au PPI 2001-2006. Beaucoup sont déjà en cours de réalisation, voire en passe d'être livrées. D'autres, plus difficiles à mettre en œuvre pour des raisons de foncier, doivent être menées à terme : ce sont essentiellement des lycées neufs de proche couronne. Sur les lycées neufs, l'enjeu prioritaire est de faire aboutir certaines des opérations du PPI 2001-2006.

Au final d'ici 2025, le nombre de mètres carrés du parc des lycées augmentera mais dans une proportion moindre que la démographie. En conséquence, la proportion de places vacantes diminuera et les locaux régionaux devront être mieux utilisés. Cela ne peut que renforcer la détermination régionale dans la lutte contre la concurrence entre établissements et ses effets sur les flux d'élèves et les taux de d'occupation des places dans les lycées franciliens.

Cependant les besoins d'investissements en places nouvelles ne découlent pas uniquement mécaniquement des évolutions démographiques, ils découlent autant des choix de politiques publiques que souhaite porter la Région.

Tout d'abord, la projection démographique évoquée ci-dessus est effectuée à taux constant de migration. C'est-à-dire que l'on considère que le solde migratoire entre la naissance et l'âge du

¹³ Cet ordre de grandeur est confirmé par le scénario régional tendanciel en cours d'élaboration (DR Insee, IAU îdf, DRIHL, DRIEA).
@BCL@1C094243

lycée reste constant. Cependant, la Région et l'Etat, notamment à travers le SDRIF ou les OIN, engagent une politique volontariste de reprise de construction des logements à plus de 60 000 logements par an (actuellement 39 000 logements/an). Cette politique d'investissement en logement, si elle doit être menée à terme, jouera à la baisse sur les migrations hors Ile-de-France. Une reprise de la construction des logements signifie une reprise des investissements d'équipements publics pour les accompagner, et notamment de lycées¹⁴.

Ensuite, cette projection démographique est effectuée à taux de passage constant dans le système scolaire. C'est-à-dire que l'on suppose que le système scolaire reste identique. En effet, les évolutions du système scolaire jouent autant que la démographie sur le nombre de lycéens à accueillir. Ces dernières années, la baisse des redoublements en seconde ou encore la plus forte réussite au baccalauréat ont joué à la baisse sur les effectifs de lycéens publics¹⁵. Mais si les politiques mises en œuvre permettent, comme nous le souhaitons d'atteindre les objectifs fixés par la loi d'orientation pour l'école c'est-à-dire de réduire les sorties de formation initiale sans diplôme, et d'élever le niveau des qualifications de l'ensemble d'une classe d'âge (avec l'objectif de 50% de diplômés du supérieur), le nombre de jeunes accueillis dans les lycées augmentera au-delà des prévisions démographiques. Le soutien au développement des formations par apprentissage en complémentarité avec la formation sous statut scolaire peut aussi entraîner des modifications de flux de jeunes.

Enfin, cette projection démographique n'inclut pas d'hypothèses d'évolution des effectifs en post-bac, ni ne préjuge de leur localisation en lycée ou à l'université. Les effectifs en post-bac en lycées dépendent plus d'une politique de l'offre que des évolutions démographiques stricto sensu. Ainsi depuis 2000, ce sont 3 000 élèves de plus en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) que la Région accueille (en augmentation pour moitié dans l'académie de Paris).

La question de la poursuite d'étude des sortants de BAC PRO se pose de plus en plus pour répondre à la demande des jeunes et des familles et aux besoins d'élévation des qualifications. Le nombre de sortants de BAC PRO devrait augmenter suite à la réforme de la voie professionnelle. Si les pouvoirs publics, Etat et Région, souhaitent qu'une part de plus en plus importante d'entre eux poursuive en post-bac, vers un cycle en deux ans (BTS), puis en trois ans (Licence), un accompagnement en places de lycées est à prévoir.

Au final, au-delà de l'accompagnement du baby-boom des naissances des années 2000, les investissements et le développement des lycées publics réalisés par la Région doivent tenir compte des objectifs de taux de scolarisation ou encore d'évolution du post-bac en intégrant, par ailleurs les objectifs d'aménagement dans le respect du plan climat. On soulignera également que les objectifs retenus par la Région, concernant l'accès au post-bac via le lycée (classes préparatoires ou BTS), et donc la nature de l'articulation avec l'université, seront déterminants pour fixer le besoin en places.

A un niveau infrarégional "les concurrences" entre établissements viennent compliquer les évolutions démographiques. Ainsi dans un secteur à faible croissance démographique il n'est pas rare d'assister à une forte pression sur un établissement, qui résulte de son attractivité et non de la démographie. La gestion des places d'accueil d'enseignement en lycées, dont la Région a la responsabilité, est plus bien souvent une gestion de l'attractivité très différente entre établissements, que d'adaptation de locaux à un volume global d'élèves sur un secteur.

¹⁴ Le scénario démographique, notamment le scénario régional tendanciel, inclut pour partie la reprise de la construction de logements affichés en objectif. Le niveau final de cette reprise est cependant difficile à estimer.

¹⁵ La conséquence de la réforme du BAC PRO 3 ans sur la durée de scolarisation n'est pas encore bien évaluée.

2. Réviser le programme d'investissement/ la concertation

Engagée le 27 juin dernier par une réunion associant les trois Recteurs, des représentants de l'Education nationale, de collectivités territoriales et du CIAEN (syndicats de l'éducation nationale, fédérations de parents d'élèves,...) et du Conseil économique, social et environnemental régional, la concertation avec les communautés scolaires et les collectivités locales s'est déroulée du 19 septembre au 18 octobre 2011 lors de douze rencontres/débats organisées dans des lycées au cœur des 12 territoires retenus pour la concertation. Ces rencontres qui ont réuni environ 600 personnes au total ont été très riches et ont permis de réfléchir collectivement au lycée de demain et aux facteurs de réussite.

2.1. Les trois grands objectifs de la concertation

Placées dans la perspective de l' « objectif réussite 2020 », ces rencontres ont systématiquement été introduites par un extrait vidéo de la consultation lycéenne, plaçant la parole, les attentes quotidiennes et la volonté de réussir des jeunes au cœur des débats.

La Région a introduit ces débats en rappelant les objectifs régionaux tels qu'ils ressortent du rapport cadre du 30 septembre 2010 ou d'autres délibérations structurantes, à l'instar du SDRIF ou du Plan Climat.

Il a ainsi été rappelé que la révision du programme d'investissement ne reposerait pas sur les seuls critères patrimoniaux et qu'il était attendu des débats de pouvoir dégager :

- une approche globale intégrant non seulement l'état du patrimoine et les besoins des communautés scolaires en la matière mais également l'offre de formation, à savoir sa diversité et les équilibres propres aux différentes voies, son accessibilité et sa cohérence ;
- une approche territoriale, gage d'une cohésion et d'une mixité scolaire et sociale considérées comme des facteurs déterminants de réussite ;
- une approche prospective tenant compte des évolutions démographiques, du projet d'aménagement régional, des objectifs climatiques et environnementaux ; et ce afin d'élaborer un plan à 10 ans optimisant l'investissement public.

Ces rencontres ont également été l'occasion de faire état et de préciser un certain nombre d'enjeux et de questions d'ordre factuel. L'objectif était de partager un état des lieux à l'échelle francilienne et pour chaque territoire spécifiquement considéré. Cette approche par secteur, associant le plus souvent deux à trois districts scolaires, visait à faciliter des échanges au-delà des seuls aspects propres à tel ou tel établissement et à mieux appréhender collectivement les effets de flux, de réseaux, de cohésion (ou de décohésion) existant entre établissements.

Ainsi, des éléments chiffrés ainsi que deux infographies propres à chaque débat ont permis de faire un point à l'échelle du secteur considéré :

- sur les opérations patrimoniales en cours,
- sur l'organisation de l'offre de formation du secteur,
- sur les perspectives démographiques.

Enfin, une très large place a été faite aux propositions et aux débats qui ont oscillé entre problématiques propres à un établissement et échanges plus larges sur les équilibres d'un secteur ou les choix collectifs à opérer.

2.2. Les modalités de la concertation par grands secteurs

La Région se caractérise par un bassin unique de vie. Les Franciliens s'y déplacent massivement grâce à un réseau de transport important, dans un tissu urbain dense.

Cependant vu la taille de notre territoire il apparaissait difficile de mener une concertation efficace à cette échelle. Aussi, afin de se mettre au plus près des besoins et des attentes et faciliter les échanges, la Région a identifié au sein du territoire francilien 12 zones de débats.

Tout découpage est discutable. Le découpage ici retenu est un compromis entre plusieurs éléments territoriaux pris en compte :

- des découpages administratifs de l'Education Nationale (districts scolaires, bassins) ;
- des enjeux d'aménagements du territoire, comme les OIN ou les Villes-Nouvelles, de logements ou de transports (RER, etc.), ou économique (zone de Roissy) ;
- les déplacements effectivement constatés des lycéens.

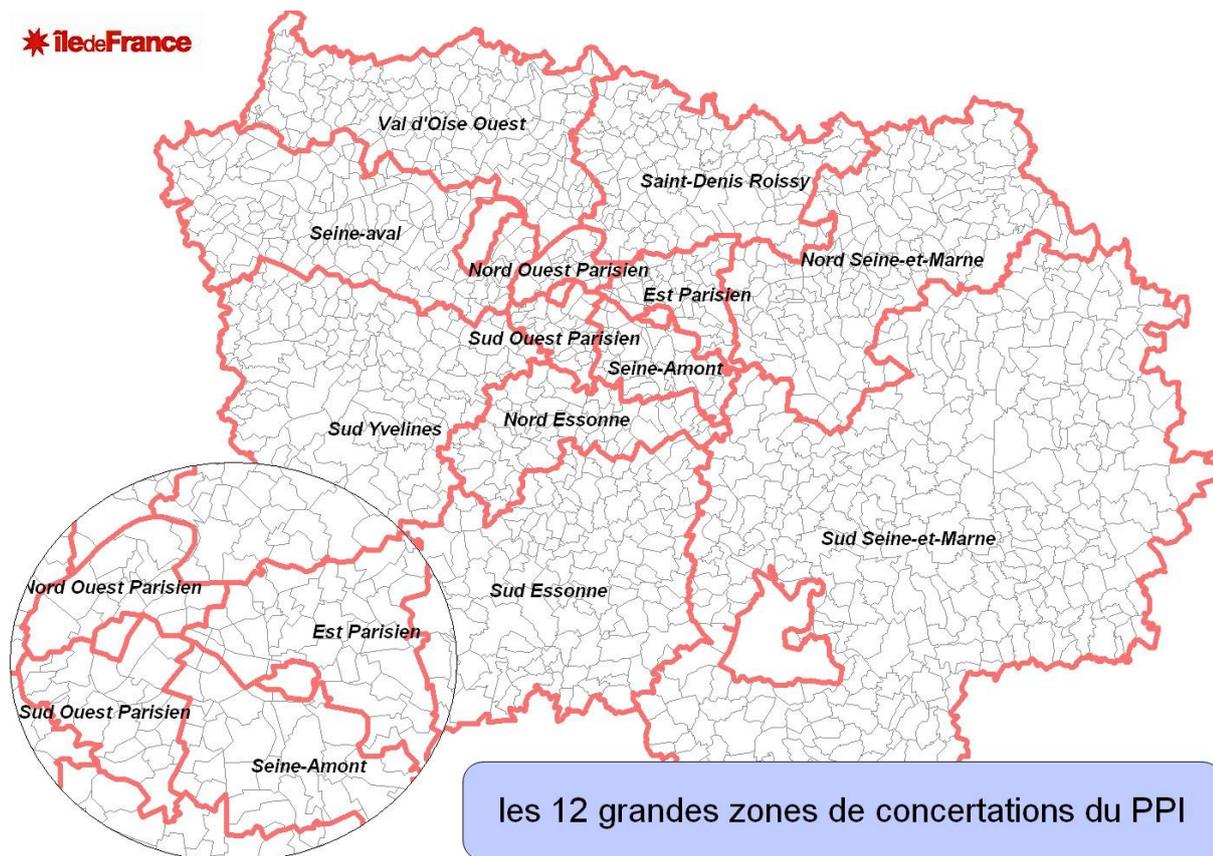
Il est entendu aussi que ces zones ne sont pas des îles. Chaque concertation dans l'une de ces zones porte son regard aussi sur les territoires voisins, ne serait-ce que pour prendre en compte une offre de formation accessible à proximité.

Etant garant de la vision régionale, par delà les approches académiques ou départementales, la Région a souhaité qu'un certain nombre de ces concertations rassemblent au-delà des frontières administratives.

Le périphérique, franchi quotidiennement en RER par des centaines de milliers de Franciliens, ne peut être considéré comme une rupture intangible même si elle marque aujourd'hui une coupure structurante. Les quatre districts parisiens ont donc été examinés en même temps que les communes de proche couronne, dans de mêmes groupes de concertation.

Autre exemple, la Région a souhaité aussi, pour des raisons de développement social et économique, suivre dans un seul groupe la zone de Saint-Denis, Plaine de France et Roissy, englobant trois départements (93, 95 et 77) et deux académies (Versailles et Créteil).

Outre la zone de Saint-Denis-Roissy enjambant deux académies et trois départements (93, 95, 77), et les zones à cheval sur le périphérique (75 et département de banlieue), il existe aussi la zone de l'Est Parisien qui est sur deux départements, 93 et 94 (une seule académie, Créteil). Toutes les autres cadres de concertations recoupaient les frontières départementales et académiques.



2.3. Des attentes fortes et des éléments de différenciation selon les territoires

Les douze réunions de concertation ont donc réuni environ 600 personnes en présence à chaque fois d'un ou de plusieurs représentants académiques et de nombreux proviseurs, d'enseignants, d'élus et plus ponctuellement de parents d'élèves et de lycéens. Parfois, un lycée était représenté par toute une délégation.

La question posée lors des débats: « quel lycée pour demain ? » a fait émerger un certain de propositions et de suggestions. Certaines sont apparues dans la quasi- totalité des débats comme des facteurs communs de réussite quel que soit le territoire. D'autres préoccupations ont été exprimées de manière différente selon les secteurs.

Ainsi, la question **des équipements sportifs** est ressortie très fortement dans les débats. Tout d'abord, de nombreux intervenants ont dénoncé l'insuffisance d'équipements à disposition des lycées. Par ailleurs, les équipements existants ont souvent été jugés beaucoup trop éloignés des lycées (les temps de transport réduisant ainsi le temps d'enseignement) et/ou inadaptés à la pratique de toutes les disciplines sportives prévues dans les programmes (manque de diversité ; ex : débat du secteur Sud Essonne).

En revanche, tous les participants semblaient partager la volonté de la Région d'Île de France de mutualiser au mieux les équipements sous réserve d'un partage optimum du temps d'occupation.

D'autre part, l'absence ou l'inadaptation de **lieux de vie** a été très largement soulignée dans les différents débats territoriaux. Aussi, les communautés éducatives ont demandé à ce que toutes les futures opérations de construction ou de rénovation prennent en compte cette exigence.

Trois types de besoins sont apparus : lieux de vie pour les élèves (pour les communautés éducatives, les lieux de vie apparaissent comme indispensables pour favoriser la réussite et permettre de « fidéliser » les élèves. Le lycée ne peut plus se réduire à un simple lieu d'enseignement. Les journées des lycéens sont longues, il apparaît donc nécessaire de favoriser des lieux d'échanges, de pause, de détente, de culture, etc...), des lieux de vie pour les enseignants (lieux d'échanges entre professeurs, lycéens et parents par exemple) mais aussi des lieux de vie de type préau (notamment lorsque les élèves arrivent très tôt lorsque le lycée n'a pas encore ouvert ses portes. ex : réunion du secteur Nord Essonne).

S'agissant du patrimoine au sens large, de nombreux proviseurs ont exprimé les difficultés rencontrées en terme de **maintenance** dans des établissements jugés vétustes et ont souhaité profiter de ces débats pour interroger la Région sur une éventuelle opération de **rénovation**. Parallèlement, les établissements ayant connu ou connaissant une opération de cette nature ont pu faire part des nuisances que pouvait occasionner une telle opération à commencer par sa durée (environ 7 ans dont 3 ans de travaux) mais également le bruit, les enjeux de circulation, les poussières, etc...

Par ailleurs, lors des débats, la question des **transports** est revenue assez largement sous différentes formes tout particulièrement en grande couronne (ex : secteur Sud Essonne, Sud Seine et Marne, Sud Yvelines) mais aussi en moyenne couronne (ex : Val d'Oise Ouest, Seine Aval...) :

- inadaptation des horaires de bus aux horaires lycées ;
- problème d'accessibilité dans certains sites de grande couronne ;
- temps de transport ;
- difficulté d'accès à la culture.

Il est également à noter que cet enjeu des transports est ressorti très fortement en matière d'enseignement professionnel. Dans plusieurs débats des intervenants ont pointé le fait que ce sont les élèves de la voie professionnelle, les plus fragiles et donc susceptibles de se décourager, les moins mobiles pour des raisons diverses, ceux qui ont les horaires souvent les plus lourds qui doivent faire le plus de trajet.

Cette question des transports a souvent été liée à celle des **internats**.

A de multiples reprises durant les débats, l'internat a été identifié comme un facteur favorisant la réussite, pour des raisons qui diffèrent selon les secteurs géographiques. Tout d'abord il permet de pallier les difficultés de transports des lycéens que ce soit pour les résidents en zones peu denses, en leur évitant des temps longs de déplacement, mais aussi pour les jeunes désirant accéder à des filières éloignées de leur lieu de domicile.

D'autre part, il permet quel que soit le secteur, d'offrir aux lycéens qui connaissent des difficultés dans leur entourage familial, des conditions de réussite plus favorables.

La taille des établissements est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises dans les réunions de concertation, certains intervenants défendant l'intérêt de programmer de petits établissements, un nombre d'élèves inférieur à 600 étant considéré comme gage de la réussite scolaire. Toutefois, si une petite structure permet sans doute un meilleur encadrement, cela s'oppose à la diversification de l'offre, et dans certains cas à la **polyvalence**. Car les intervenants étaient cette fois unanimes pour favoriser une pluralité de filières d'enseignement au sein d'un même lycée, ainsi qu'une poursuite d'études post bac, y compris pour les formations professionnelles.

Par ailleurs, cette polyvalence a souvent été citée comme un moyen de rendre plus attractif les lycées en perte d'élèves. En effet, de nombreuses communautés éducatives ont dénoncé les conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire et la **concurrence entre établissements** : certains établissements se vident alors que les lycées limitrophes atteignent voire dépassent leur capacité maximale avec un nombre très important d'élèves par classe.

Les flux d'élèves sont particulièrement constatés de la petite couronne vers Paris (Sud Ouest Parisien), des arrondissements périphériques vers les arrondissements centraux de Paris (Seine Amont, Est Parisien – avec un flux également vers l'Ouest Parisien) et dans les zones moins denses vers les grandes agglomérations (Fontainebleau pour le secteur Sud Seine et Marne, Versailles pour le secteur Sud Yvelines...).

Néanmoins, la question des sureffectifs des classes a également été reliée à celle des suppressions de postes actuellement opérées par l'Etat dans les établissements.

Enfin, s'agissant de l'accueil des élèves en difficulté, un certain nombre d'intervenants ont souligné le manque **d'Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA)** et se sont surtout inquiétés du devenir des établissements existants au regard des réformes de l'Education nationale dont sont complètement écartés ces établissements mais aussi de leur image négative.

Dans une majorité de rencontres, la présentation et les débats à l'échelle d'un secteur, notamment ceux de nature inter- académique, ont confirmé l'intérêt d'une approche territoriale d'ensemble.

Pour poursuivre ce travail de concertation et permettre une réflexion collective avec les communautés éducatives sur les thèmes majeurs qui ont émergé des débats, la Région va organiser des groupes de travail thématiques en janvier et février 2012. Les thèmes identifiés sont les internats, les équipements sportifs, les lieux de vie, l'enseignement adapté, le post bac, la voie professionnelle, la voie technologique.

3. Les orientations pour le programme d'investissement 2012-2022

3.1. Privilégier une offre de formation diversifiée

3.1.1. L'accessibilité des formations : un enjeu majeur du programme d'investissement

Le législateur a choisi d'affecter la carte d'implantation des lycées aux Régions, en lien avec d'autres compétences régionales : pilotage de l'offre de formation professionnelle initiale et continue, développement économique, aménagement du territoire.

En Ile-de-France, la concentration de l'agglomération et le réseau de transport font du territoire francilien un grand bassin de formation et d'emploi, qui peut bien sûr, dans certains cas, présenter de réelles spécificités locales.

Les lycées participent structurellement à l'aménagement du territoire : ils offrent des formations générales de proximité et des formations technologiques ou professionnelles qui, généralement, ont des implantations plus concentrées, à destination de plus nombreux Franciliens. Ainsi, dans ces formations technologiques et professionnelles, 8 lycéens sur 10 n'habitent pas la commune d'implantation du lycée et, parmi eux, 5 résidents hors du district de formation et plus d'1 est domicilié hors du département. Par exemple parmi les 143 lycéens préparant un BTS travaux publics, seuls 34 sont scolarisés dans leur district. L'objectif est donc de rendre la variété de l'offre de formation largement accessible à tous afin que chacun-e puisse choisir sa formation, son métier et donc sa vie future. **C'est pourquoi l'accessibilité des formations guide le programme d'investissement** (développement des places d'internats, implantation des formations les plus rares ou les plus spécifiques dans les lycées les mieux desservis en transports en commun).

Aussi, le lycée n'est pas seulement un élément de l'aménagement local et, en ce sens, ne doit pas lier son offre de formation aux spécificités économiques locales. Autant l'adéquationisme local emploi/formation peut être opportun en formation continue autant il risquerait de confiner les populations dans leur territoire en formation initiale et d'entraver leur devenir. De nombreux éléments militent ainsi pour une limitation de la prise en compte du contexte économique local :

- la mobilité importante de la population francilienne : sur dix ans, c'est plus d'un francilien sur deux qui déménage et cette mobilité est d'autant plus forte que les franciliens sont jeunes ;
- la mobilité alternante domicile-travail, d'autant plus importante quand les ménages comptent 2 actifs : un quart seulement des actifs franciliens travaille dans leur commune de résidence, et plus de 4 franciliens sur 10 ont un emploi dans un département autre que celui où ils résident. ;
- la non-linéarité des parcours d'insertion professionnelle : la formation initiale ne prédit en totalité ni le métier, ni même le secteur d'insertion. Par exemple, les emplois d'ouvriers de la maintenance automobile représentent moins du tiers des emplois occupés par les jeunes formés à la maintenance automobile.

La temporalité du programme d'investissement pousse également à ne pas se focaliser sur le contexte économique local : entre la décision d'investissement, sa mise en œuvre et l'ouverture du lycée, de nombreuses années s'écoulent, tandis que l'usage de l'équipement durera plusieurs décennies.

3.1.2. Renforcer la polyvalence des établissements

Favoriser une pluralité de filières d'enseignement au sein d'un même lycée permet à la fois d'agir sur la diversité des publics accueillis et donc sur la mixité sociale et scolaire dans l'établissement et d'offrir aux élèves la possibilité de changement de parcours de formation sans changer d'établissement.

Cela pose la question de la taille des établissements. Définir une taille universelle pour un lycée demande à être nuancé. Si les EREA fondent la qualité de leur encadrement et de leur accompagnement sur leur très petite taille, les 2000 élèves du lycée Henri IV ne sont pas un obstacle à leur réussite. Il convient donc de moduler selon les publics accueillis. C'est pourquoi l'approche de la Région consiste à examiner chaque situation comme un cas particulier tout en proposant un cadre général.

En enseignement professionnel, la structure minimale pour une même filière comporte souvent un CAP, ainsi que deux flux de Bac Pro, soit environ 200 élèves. Si l'on ajoute à la structure un ou deux flux de baccalauréat technologique, et la possibilité de poursuite d'études post bac par exemple par un BTS, ce sont rapidement un peu plus de 200 élèves supplémentaires, soit 400 en tout, pour une unique filière. Si l'on souhaite diversifier l'offre pour rechercher par exemple une mixité de genre, ou bien ajouter de l'enseignement général, on atteint rapidement le millier d'élèves.

Si l'on considère l'enseignement général, la conjugaison d'une offre diversifiée sur les trois filières L, ES, et S, d'options attractives et d'un bon panel de langues, entraîne rapidement une structure fondée sur 7 à 8 classes de secondes, soit autour de 800 élèves. Compléter cette structure avec des baccalauréats technologiques en gestion, industriel, laboratoire ou arts appliqués, avec une poursuite d'études en niveau III, amène à franchir le seuil des 1200 élèves.

Ainsi, si la Région s'engage résolument dans une diversification de l'offre de certains lycées, afin d'améliorer leur attractivité et d'inciter les élèves à la poursuite d'études, cela doit passer par une évolution du référentiel avec une construction de première tranche de lycées neufs dont la taille doit se situer autour de 1 000 élèves et une politique de rénovations privilégiant les extensions.

3.1.3. Programme d'investissement et grands équilibres territoriaux de l'offre de formation régionale

Entre académies et parfois au sein même des secteurs, l'équilibre entre les trois voies de formation demeure très contrasté. Ces déséquilibres historiques –liés entre autre à la configuration et aux fonctions nationales des lycées de l'académie de Paris- n'ont pas été structurellement modifiés ces dernières années.

Le programme d'investissement doit contribuer à un meilleur équilibre. Il est également le cadre pour interroger les flux entre proche couronne et Paris, lesquels ont une incidence négative sur la mixité sociale et emportent également des conséquences sur la qualité d'études et de vie y compris pour les lycéennes et les lycéens parisiens.

Le programme d'investissement doit également être le cadre d'une réflexion sur la carte des classes préparatoires aux grandes écoles. Depuis 2000 le nombre des CPGE en Ile-de-France est en forte croissance comparativement à la période antérieure. Entre 2000 et 2010 le gain en lycées publics a été de 3 216 élèves et +18%.

Le développement des CPGE, avec pour moitié une croissance des effectifs à Paris devra faire l'objet d'un travail conjoint avec l'Etat de façon à ce qu'il:

- ne se fasse pas au détriment de l'accueil des lycéens pré-bac du secteur dans leur établissement de proximité,
- ne se fasse pas au-delà de la capacité d'accueil maximale prévue pour le lycée,
- ne favorise pas une inégalité de recrutement en seconde entre les établissements,
- ne renforce pas les effets de décohésion entre Paris et la proche couronne,
- soit pensé en lien avec les évolutions probables de l'enseignement supérieur.

De la même façon, alors que l'ouverture d'un nouveau lycée international est prévue dans l'est parisien à l'horizon 2015, un cadrage commun reste à établir sur l'évolution de l'offre de sections internationales à l'échelle régionale.

Le programme d'investissement sera aussi l'occasion de travailler sur le développement des BTS. Par ailleurs, certains établissements prestigieux, notamment parisiens, et pour certains accueillant des BTS peuvent avoir une très forte attractivité qui peut causer des difficultés de recrutement pour des BTS d'établissements de banlieue. Un équilibre est à trouver.

Enfin, le programme d'investissement doit contribuer à réduire le caractère sexué des filières lié par ailleurs aux représentations sexuées des métiers : soutenir la création de lycées proposant à la fois des filières dites masculines et des filières dites féminines afin de faciliter les réorientations des un-e-s et des autres au vu de la réalité concrète des formations.

3.1.4. Programme d'investissement et carte des formations professionnelles

Il ne s'agit pas dans le programme d'investissement de figer une offre précise en termes de filière pour chaque lycée francilien mais de **fixer certaines lignes stratégiques qui guideront les prises de décisions d'ouvertures de formations professionnelles, en lien avec les décisions relatives aux voies générales et technologiques, dans les années à venir** : celles-ci s'opèreront ensuite soit annuellement dans le cadre de la préparation des rentrées guidée par les OCER, outil du schéma de la formation initiale et continue 2007-2013, soit à l'occasion des rénovations lourdes des lycées ou de création de nouveaux lycées. La démarche « filière » du programme d'investissement s'appuie également sur les stratégies régionales comme la SRDEI (maintien d'un tissu industriel en Ile-de-France, soutien à l'agriculture, ...) ou la conversion écologique et sociale (soutien à la conversion de certaines filières comme le bâtiment, filières d'emplois non délocalisables, ...).

Il s'agit pour la Région de soutenir l'élévation du niveau de formation et de qualification ; pour cela il est important de préserver les premiers niveaux de qualification, l'offre de CAP, plus rare que celle des Bacpro ou des BTS, doit cependant être accessible ; de déployer des filières complètes (en termes de niveau) soit sur un même site (en pôle) ou sur des sites proches, en réseau : les parcours possibles doivent être visibles ; de déployer, chaque fois que c'est possible, les filières technologiques ou professionnelles jusqu'au niveau III. Une réflexion sur le recrutement des Sections de techniciens supérieurs doit être menée avec les rectorats pour faciliter leur accès aux bacheliers technologiques et professionnels. Dans le même temps il sera nécessaire de travailler aux conditions à réunir et à la contribution de l'Etat et de la Région pour que ces derniers y réussissent.

3.2. Prioriser l'intervention régionale

L'adoption à l'automne 2012 d'un nouveau programme d'investissement conduit à revisiter le programme de construction et de rénovation des lycées arrêté en 2006, pour corriger les inégalités territoriales et sociales dans l'objectif de la réussite pour tous, sachant qu'il sera complété de nouvelles modalités d'intervention patrimoniale (schéma de maintenance, opérations ciblées, rénovations thermiques...) conduisant dans certains cas à ne pas engager de rénovations globales (cf. Faire évoluer l'intervention sur le patrimoine).

Le programme de construction et de rénovation élaboré en 2006 consistait en un recensement exhaustif, sans phasage, des interventions jugées à ce moment nécessaires pour, d'une part, faire face aux besoins en place nouvelles afin d'anticiper l'arrivée en lycée, vers 2015 de générations nombreuses nées autour de 2000 et, d'autre part, poursuivre la mise à niveau du patrimoine régional des lycées. En vue de la concertation, un travail technique a permis d'identifier, parmi la centaine d'opérations non réalisées du PPR 2006, celles relevant d'une intervention urgente, moyenne ou faible.

C'est sur cette base, complétée par l'évolution concertée de nos référentiels programmatiques que seront revisités la liste et le degré d'urgence des interventions immobilières recensées au regard de leur vétusté et des besoins pédagogiques. La fixation de la capacité d'accueil des lycées, l'analyse multicritères conduite par les services, enrichie par les témoignages, avis et propositions recueillis lors des 12 réunions des secteurs de concertation devront conduire à une vision globale partagée avec nos partenaires de l'éducation nationale et des collectivités territoriales de l'évolution des besoins des établissements en termes de formation et d'accueil.

Différents critères et grilles d'analyse doivent être croisés, en lien avec les services académiques et l'ensemble des communautés scolaires et des collectivités concernées.

Les évolutions démographiques à terme –limitées en volume mais éventuellement très différenciées selon les territoires- et les incidences du projet régional et des programmes de transport peuvent conduire à prioriser dans le temps certaines opérations, tout particulièrement en ce qui concerne des rénovations offrant des possibilités d'extension permettant d'offrir rapidement les places nouvelles nécessaires.

Dans la mesure où l'accessibilité et la diversité de l'offre de formations constituent un objectif majeur de ce nouveau programme d'investissement, le futur programme d'investissement pourrait également identifier comme structurant la rénovation de certains établissements au vu de l'évolution de l'ensemble d'un secteur. Tout en tenant compte des urgences patrimoniales, il s'agirait ainsi :

- de mieux intégrer les enjeux liés à l'offre de formation ;
- de favoriser un cadre éducatif solidaire réduisant la concurrence entre établissements (polyvalence, mixité filles-garçons, complémentarité des formations entre lycées voisins, liens lycées/quartiers) ;

- d'offrir, le plus rapidement possible, en matière de handicap, un lycée totalement accessible par secteur.

Enfin, compte tenu des objectifs régionaux d'égalité des lycéens et lycéennes devant la réussite scolaire (transports internats restauration, éducation sportives, accès aux filières, formations post bacs), il pourrait être envisagé d'accélérer le développement ou la rénovation de certains secteurs ou, à l'inverse, de privilégier des opérations progressives à réaliser dans le cadre de schémas globaux de maintenance pour d'autres.

3.3. Favoriser l'accessibilité sous ses différentes formes

La politique d'internats

Dans la délibération CR d'octobre 2010 la Région s'est fixé comme objectif de poursuivre le développement des places d'internats engagé dans le PPI PPR et de favoriser la création d'internats de proximité.

La Région a individualisé les crédits en 2011 pour la réalisation de cinq internats supplémentaires (P. Valéry Paris 12^{ème}, nouveau lycée de Dammartin-en-Goele, Jules Ferry Versailles, Pantin/Aubervilliers, J. Feyder Epinay sur Seine), ces opérations nouvelles poursuivant l'effort régulier depuis le PPI 2001 de réalisation d'internats.

En vue du programme d'investissement, une étude a été menée par l'IAU sur le bilan et les perspectives du développement des internats. Le besoin d'internat de proximité est bien confirmé au regard des difficultés d'hébergement, des difficultés sociales, ou de transports de nombreuses familles. Cette étude pointe également différents enjeux :

- la question des objectifs et donc des critères d'affectations des lycéens dans les internats, laquelle dépend de fait actuellement des proviseurs des établissements et parfois de commissions académiques ;
- la question de l'encadrement : dans des internats accueillant des jeunes 24 heures sur 24, avec des problématiques très différentes, la présence d'adultes nombreux est nécessaire ("soutien scolaire, ouverture culturelle, apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité"). Le rapport de l'IAU cite par exemple la présence de "professeurs d'éducation socioculturelle" dans les établissements du ministère de l'agriculture ;
- la question de la tarification, parfois cruciale, pour les familles.

Le développement des places d'internats supplémentaires est ainsi indissociable de l'objectif de réussite et donc du fonctionnement des internats.

Le rapport de l'IAU rappelle l'existence de dispositifs alternatifs à l'internat classique comme les internats externés, qui méritent d'être expérimentés.

Enfin, cette politique devra également concourir aux objectifs du rapport cadre relatif à l'action régionale, en matière de logement des jeunes, des étudiants et des apprentis par lequel la Région poursuit et intensifie son action en faveur des jeunes, public particulièrement touché par la crise du logement. Outre la création de places nouvelles en résidences conventionnées pour étudiants et jeunes actifs portée à 4.000 logements par an, l'objectif est d'identifier sur le patrimoine foncier des lycées d'éventuelles opportunités de création de résidences sociales.

Les temps de transports

Outre les objectifs sociaux portés par le projet d'internats de proximité, les internats demeurent un moyen de diminuer les temps de transport. Cela concerne particulièrement les internats situés en grande couronne accueillant des lycéens de zone rurale, ou des internats situés au sein de lycées en zone plus dense avec des formations professionnelles spécialisées. L'extension ou la rénovation de ce patrimoine apparaît parfois nécessaire.

Bien évidemment, une articulation forte des différentes politiques régionales en matière d'aménagement, et notamment les lycées, avec les transports est indispensable.

Ainsi, la Région procède actuellement à une révision de son Plan de Déplacement Urbain, dont plusieurs dispositions pourraient concerner les lycées :

- les vélos avec une volonté d'agir en priorité sur les itinéraires de desserte et sur le stationnement vélo dans les lycées ;
- la sécurité routière : plan de sécurisation des abords des lycées ;
- l'écomobilité avec un soutien aux plans de déplacement d'établissements scolaires qui pourraient servir de plates formes d'action des partenaires sur le thème transport-accessibilité.

Un travail de coordination avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France est également à mener. Celui-ci finance et organise les transports utilisés par les lycéens, que ce soit sur les lignes régulières (carte Imagine R, carte scolaire bus lignes régulières) ou sur les circuits spéciaux scolaires. L'organisation des transports scolaires spécifique est parfois déléguée aux Conseils généraux, comme c'est le cas actuellement en Essonne et en Seine-et-Marne. L'amélioration de la qualité de vie et de travail des élèves et des équipes éducatives peut peut-être passer plus rapidement et pour un coût moindre par une augmentation de la fréquence des bus que par un investissement lourd en locaux.

Le handicap

Enfin, pour répondre à l'objectif de la loi qui impose qu'au 1er janvier 2015 tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne en situation de handicap puisse être accueillie, il a été décidé de procéder à une programmation pluriannuelle pour réaliser les diagnostics sur l'ensemble des EPLE franciliens qui devront être finalisés courant 2012.

Compte tenu des délais posés par le législateur, il est proposé de mettre en place une stratégie d'intervention par filière d'enseignement afin d'offrir au plus tôt une accessibilité maximale. Cette stratégie se basera sur :

- une cartographie de l'accessibilité par lycée, mais aussi par filière d'enseignement qui reste à créer.
- une stratégie territoriale de la formation, avec une accessibilité étudiée par secteur pour chaque filière ;
- un partenariat à engager avec l'Education Nationale, tout particulièrement les référents handicap existants au sein de chaque rectorat.

Jusqu'à présent, la mise aux normes a suivi le rythme des opérations de construction et de rénovations conduites sur les lycées auxquelles il faut ajouter des interventions ponctuelles pour répondre à toute demande d'accueil ciblée sur un établissement.

3.4. Faire évoluer l'intervention sur le patrimoine : vers un référentiel et un projet plus concertés

Les travaux de la commission des lycées « construction et rénovation des lycées pour une plus grande efficacité » rapportées par Didier Fisher et appuyées sur un bilan de la programmation et de la construction des opérations prévues au PPI PPR 2001-2006, préconisent un renforcement de la programmation des lycées et un développement de la concertation et de la communication. Les réunions de secteurs de concertation ont confirmé le bien-fondé de ces propositions.

Tout d'abord, la mise en place de schémas directeurs immobiliers par lycées permettrait dans le cas où une rénovation globale ou une reconstruction n'apparaît pas pertinente de prévoir une

succession d'opérations ciblées cohérentes souvent moins contraignantes, avec à terme un résultat aussi performant. C'est le cas notamment pour les établissements pour lesquels un déficit d'espaces, des difficultés de phasage un patrimoine trop important pour faire l'objet d'une intervention unique (sites historiques, Cités mixtes Régionales, lycées au patrimoine étendu etc.) se présentent.

Ensuite, il est nécessaire d'agir via le référentiel de programmation des lycées. Celui-ci est de fait en constante évolution. Les réformes de l'Education Nationale, l'évolution des politiques éducatives, l'évolution des besoins d'accueil qualitatif et quantitatif en matière de demi-pensionnaires ou d'internes, les lieux de vie, le degré de mutualisation des espaces avec les collectivités en matière culturelle ou sportive, sont autant de facteurs qui façonnent et transforment le référentiel de programmation.

Chaque établissement recouvre une réalité patrimoniale et un profil pédagogique spécifique et les programmes des lycées sont élaborés, en associant les équipes éducatives. Bien souvent, le référentiel est adapté pour répondre à la spécificité de l'établissement. Dans les faits, la réalité du lycée évolue et l'utilisation des locaux ne correspond plus toujours à leurs destinations initiales.

Les réunions de concertation ont été l'occasion d'aborder ces sujets ; elles ont démontré l'utilité de former un groupe de travail sur ces questions afin que les référentiels prennent mieux en compte la logique des utilisateurs et que ces derniers puissent partager les contraintes programmatiques.

Des réformes récentes dans les filières professionnelles, comme la réforme des formations STI 2 D, génèrent des besoins de locaux plus proches de locaux type laboratoire que de locaux d'ateliers proprement dits. L'évolution des politiques éducatives amène à modifier pour le même nombre d'élèves les besoins en nombre et taille de salles. L'évolution des objectifs de performance environnementale des lycées milite pour une meilleure compacité des espaces.

Ces données conduisent à faire évoluer le référentiel vers des espaces d'enseignement plus modulables, de géométrie plus uniforme répartis principalement en 2 grands types, plateaux banalisés et plateaux humides¹⁶, ayant chacun des caractéristiques techniques unitaires permettant ainsi une adaptation aisée en fonction des formations spécifiques à accueillir.

Aujourd'hui, afin de répondre au plus près des besoins des usagers, les conseils d'administration des lycées sont consultés aux étapes décisionnelles d'une opération, programme et projet, le proviseur sollicitant par ailleurs les équipes éducatives lors du déroulement des phases de l'opération (programme jury de concours, études, chantier). Les débats ont montré que cette association n'était pas toujours suffisamment mise en œuvre, les informations et décisions pouvant rester plus ou moins confidentielles, y compris à l'égard des collectivités ou des habitants du quartier. La révision du programme d'investissement est l'occasion de faire évoluer les modalités de concertation afin de renforcer l'information régulière des communautés scolaires et de la collectivité concernée sur le déroulement des opérations et de systématiser des réunions ouvertes à destination de l'ensemble des usagers aux étapes de décision du programme et du projet ainsi qu'au démarrage du chantier.

3.5. Réguler l'offre de formation : lutter contre la hiérarchisation des établissements

¹⁶ Salles nécessitant une arrivée et une évacuation d'eau de type salles de sciences
@BCL@1C094243

L'assouplissement voire la libéralisation de la carte scolaire au lieu de mettre en place un système de complémentarité entre établissements, où le choix du lycée s'effectue en fonction de l'offre pédagogique, permet en fait le renforcement de la hiérarchie entre lycées. Cette hiérarchisation des établissements traduit dans leur recrutement la hiérarchie sociale et scolaire. Cette hiérarchisation amène le dépeuplement de certains lycées et à l'inverse de très fortes pressions sur d'autres établissements. La capacité maximum des lycées, fixée par la Région, vise à réguler ce phénomène.

Ce constat, déjà effectué dans le rapport d'octobre 2010 "Agir pour la réussite et l'égalité des lycéens", a été confirmé au cours de l'année passée lors des échanges avec le monde de la recherche dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale.

De façon encore plus marquée, cet enjeu est très fortement ressorti lors des débats de concertations dans de très nombreux territoires franciliens, de la bouche de proviseurs, de parents d'élèves ou d'enseignants.

La Région confirme son objectif de favoriser la mixité sociale et de niveau scolaire de ses établissements, considérée comme facteur de la réussite scolaire de toutes et tous.

La Région a engagé une première action concernant les capacités maximales de chaque lycée approuvée lors du CR d'octobre 2010. Ces capacités ont été élaborées à partir des contraintes de sécurité, de l'espace disponible pour l'enseignement (salles de classe, ateliers), du dimensionnement des lieux de vie et notamment de la capacité des demi-pensions, des programmes pédagogiques qui ont servi de base aux constructions ou aux rénovations, de la connaissance du bâti par les services de l'Unité Lycées.

La notion de capacité d'accueil dépend d'un grand nombre de paramètres. Elle ne représente que le nombre maximal de classes et d'élèves que le lycée peut *raisonnablement* accueillir à *formations constantes* et *pour les pratiques pédagogiques du moment*. Afin de confronter le résultat des premières études menées en interne, une concertation a été engagée au printemps 2011, auprès de l'ensemble des lycées publics gérés par la Région, afin de recueillir l'avis des proviseurs sur la capacité de leur lycée.

Ainsi, 109 lycées ont engagé un dialogue avec les services de la Région au sujet de leurs capacités. Tous ne demandaient pas une révision de cette capacité, ni son augmentation. Cette concertation aura permis d'affiner les chiffres, mais aussi de communiquer de façon constructive avec les Proviseurs.

Cette liste est donc actualisée pour l'année prochaine. Elle le sera chaque année pour tenir compte des évolutions de locaux (exemple : fin de chantier, ouverture d'un lycée, etc.). C'est sur cette base actualisée que la Région donnera chaque année son avis sur les mesures de rentrée dans le cadre du travail avec les académies (ouverture et fermetures) en portant une attention toute particulière aux lycées ayant atteint, s'approchant ou ayant dépassé leur capacité.

Outre cette action, la Région propose d'ouvrir le débat sur la sectorisation, les critères et barèmes d'affectations des élèves pour l'entrée au lycée, avec les académies, en travaillant à la définition d'un objectif chiffré de mixité dans chaque établissement.

Constatant que l'existence de classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées est un facteur très fort de ségrégation au niveau de l'attractivité des lycées en pré-bac, la Région demande à être consultée systématiquement par l'Etat pour toutes nouvelles ouvertures de CPGE notamment dans le cadre de l'élaboration de la carte des formations supérieures

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE AU RAPPORT
N°1**

1. Eléments sur les inégalités sociales et territoriales

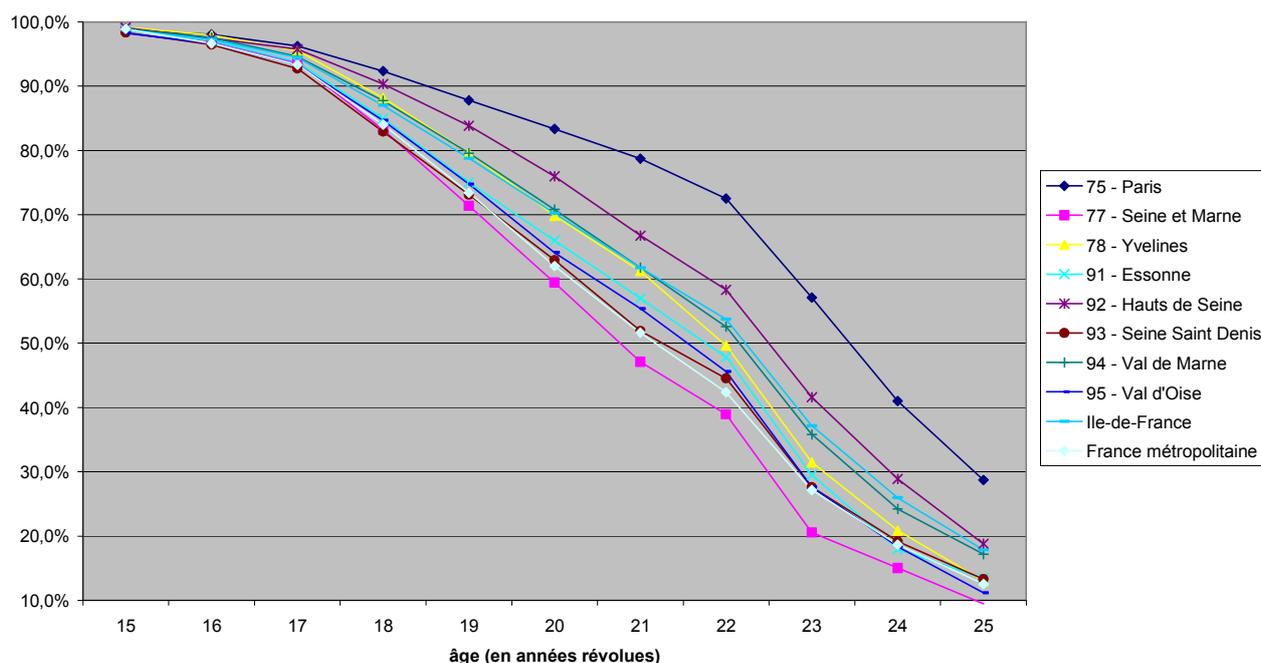
1.1. Taux de scolarisation

Les taux de scolarisation sont connus grâce au recensement de la population. La dernière publication porte sur l'année 2008.

Ainsi, jusqu'à 18 ans le taux de scolarisation d'un département reflète bien les chances de scolarisation des jeunes originaires du département. Au-delà, à mesure que l'âge s'élève, il reflète de plus en plus l'implantation des établissements d'enseignement supérieur.

A 17 ans, les jeunes de Paris ont le plus haut taux de scolarisation d'Ile-de-France, suivis de près par ceux des Hauts de Seine et des Yvelines. Au même âge, ce sont les jeunes de Seine-Saint-Denis qui sont le moins souvent scolarisés, moins même que ceux du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne ou d'Essonne dont les taux sont voisins de ceux de l'ensemble de la France métropolitaine. Le taux du Val-de-Marne a une valeur intermédiaire, voisine de celle de l'ensemble de la région.

Taux de scolarisation par âge en Ile-de-France
source: recensement de 2008



1.2. Représentation de la part des élèves issues de population « défavorisées » par zones de concertation

Compte-tenu de la taille et de la diversité du territoire francilien, les douze secteurs identifiés pour les débats reflètent inévitablement des réalités différentes notamment d'un point de vue social.

Dans le tableau ci-dessous, on constate une très forte part d'élèves issues de population défavorisées dans les secteurs denses de l'est parisien ainsi que dans les zones peu denses du sud – sud-est du territoire.

A l'inverse, les secteurs de l'ouest ont une part d'élèves issues de population défavorisées plus faible.

Zone de concertation	Part d'élèves défavorisés parmi les connus
Sud Ouest Parisien	16%
Sud Yvelines	17%
Seine-Amont	25%
Nord Essonne	25%
Nord Ouest Parisien	26%
Seine-aval	27%
Nord Seine-et-Marne	29%
Val d'Oise Ouest	30%
Sud Seine-et-Marne	31%
Sud Essonne	31%
Est Parisien	35%
Saint-Denis Roissy	49%

2. Evolution du référentiel

2.1. Les internats

La Région Ile-de-France concentre à elle seul le tiers des lycées publics de France (469 sur 1.500), pour seulement 18,8 % de la population. Concernant les internats, la région parisienne est proportionnellement moins bien lotie que le reste de la France. En ce sens, les régions PACA et Rhône-Alpes, très denses, ont la même problématique.

En Ile-de-France l'on dénombre 103 établissements privés ou publics qui accueillent des internats au sein d'EPLÉ dont 69 établissements publics. L'Etat, à travers ses Ministères (Défense, Justice, Education Nationale), en gère 7 (dont 4 internats d'excellence), alors que le Conseil Régional gère en direct 62 établissements. Ces derniers sont répartis géographiquement de la manière suivante :

Département	Nombre d'internats dans les lycées publics	Nombre d'internats dans les établissements d'enseignement adapté	Total
Paris	8	0	8
Seine et Marne*	19	2	21
Yvelines	8	3	11
Essonne	3	2	5
Hauts de Seine	3	2	5
Seine Saint Denis	1		1
Val de Marne	1	2	3
Val d'Oise	6	2	8
Ile de France	49	13	62

*Un établissement a actuellement suspendu son internat dans le cadre de la rénovation du lycée (lycée Thibaut de Champagne à Provins).

Ainsi, la Seine-et-Marne, département le moins dense d'Ile-de-France, totalise près de 34% des internats franciliens et 38 % des internes pour seulement 11 % de la population francilienne. Par ailleurs, les Yvelines, avec 12 % de la population, concentrent près de 18 % des internats et 17% des internes. Ces deux départements disposent ainsi de nombreux internats dits de proximité, alors que Paris, qui concentre près de 19 % de la population, 13 % des internats et 23 % des internes, concentre surtout des CPGE.

Ainsi, la Seine-et-Marne, les Yvelines et Paris, qui ne concentrent que 42 % de la population francilienne, concentrent en revanche 65 % des internats et 78 % des internes.

A l'opposé, le Val-de-Marne, qui totalise 11,2 % de la population francilienne, dispose de trois internats, soit 4,8 % des internats et 2,1% des internes. Sur le même plan, la Seine-Saint-Denis, avec près de 13 % de la population, ne dispose que d'un seul internat ce qui correspond à 1,6 % des internats franciliens et 0,5% des internes !

Consciente des besoins en internats pour de nombreux jeunes, la Région Ile-de-France a adopté dès 2006 un plan de création de places nouvelles. Dans le cadre du programme prévisionnel des investissements (PPI), la Région a décidé la création de **2.480 places d'internats dans 23 établissements** pour les jeunes voulant suivre des formations professionnelles éloignées de leur domicile ou ayant passagèrement des difficultés sociales ou familiales.

Aujourd'hui 1.255 places sont en cours de réalisation sur 12 établissements.

En 2010, la Région a souhaité poursuivre la création de places nouvelles d'hébergement et notamment via la création d'internats de proximité. Le développement des internats étant un facteur important en faveur de la réussite de toutes et tous. Ces internats ne sont ni des internats d'excellence, ni des internats d'exclusion pour jeunes "perturbateurs". Les internats de proximité visent à offrir à des jeunes des conditions d'hébergement plus propices à l'apprentissage que celles de leurs foyers. Les raisons pouvant être diverses : besoin d'espace, de calme, d'encadrement, élèves victimes de violences familiales.

Bien évidemment ces objectifs ne doivent pas remettre en cause la nécessité :

- d'offrir à tous l'accès à des formations rares ou très spécialisées, en développant des internats de pôle associés à des lycées offrant des formations peu courantes, chaque francilien pouvant ainsi se former dans ces métiers ;
- de permettre aux jeunes des zones rurales de suivre une scolarité plus aisée en développant des internats en très grande couronne.

Un même internat pourrait donc répondre à plusieurs objectifs et accueillir des publics diversifiés, ce qui, là encore, est facteur d'une meilleure mixité sociale et scolaire dans nos établissements.

2.2. Les équipements sportifs

La politique régionale en matière de construction ou de rénovations d'équipements sportifs vise tout d'abord à leur mutualisation avec d'autres collectivités territoriales, c'est pourquoi un dispositif de cofinancement a été mis en place en 2000, remanié en 2002.

Toutefois, s'agissant des établissements possédant déjà un équipement sportif, lors des rénovations ils ne sont pas supprimés mais pris en compte dans les opérations (exemples du lycée Claude Nicolas Ledoux aux Pavillons-sous-bois 93 ou Hector Guimard à Paris 19ème).

Sur certains établissements, un gymnase peut être créé, mais il s'agit d'une exception (manque d'équipement sur la commune, temps de transports très long pour rejoindre les équipements

existants), le dernier exemple étant la construction d'une halle des sports au Lycée Agricole La Bretonnière à CHAILLY EN BRIE (77).

Le plus souvent, lorsqu'un établissement souhaite disposer d'un équipement propre et quand cela est possible (financièrement et en termes de constructibilité), il est proposé la réalisation d'une salle de sport. Il s'agit d'une salle carrée d'environ 200m² (15mx15m) avec des vestiaires douches pour les élèves et un espace bureau /vestiaires pour les enseignants. L'idéal est de disposer d'une hauteur sous plafond généreuse (3,5m minimum) et une partie en double hauteur peut permettre l'installation d'un mur d'escalade. Il faut aussi y associer un local de stockage pour entreposer les équipements (petit matériel, tapis de sol, tables de ping-pong ...). Le dernier exemple est la salle réalisée lors de l'extension du lycée Suger à Saint-Denis (93) ou celle programmée au lycée à sections internationales de Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne.

De plus, lorsque les espaces extérieurs le permettent, il est proposé la réalisation de tracés sportifs (ligne de 100m, hand-ball, basket, ..) et l'installation des équipements correspondants (panneaux de basket par exemple).

2.3. Les lieux de vie

La création de ces lieux figure dans les références de construction et de rénovation sur lesquelles la Région s'appuie pour mener ses études de programmation.

Ainsi, tous les lycées construits ou rénovés l'ont été sur la base de ces références. Il a parfois été nécessaire de réduire des surfaces pour des questions de faisabilité, mais aucune opération n'a jamais été engagée avec l'une des fonctions manquantes, à l'exception de la salle polyvalente qui a pu être retirée dans quelques cas.

L'absence de lieux de vie signalée aujourd'hui dans des lycées rénovés ou construits par la Région n'a que deux causes possibles : des économies ont été recherchées au stade du projet ou plus souvent, ces lieux de vie ont été réaffectés à d'autres usages comme par exemple en cas de pression démographique.

A l'inverse, on constate que dans certains établissements ces lieux existent mais restent inoccupés.

3. L'enseignement professionnel et technologique

Les 189 000 jeunes des voies professionnelle et technologique sont formés dans 443 lycées publics : ces deux voies sont donc implantées dans la plupart des lycées franciliens L'offre est très variée : plus de 500 diplômes sont proposés. Pour faciliter l'analyse de cette offre, les diplômes ont été regroupés en 27 filières :

- Ces 27 filières concernent donc tantôt de nombreux diplômes (comme la filière Métiers d'art : 60 environ) tantôt très peu (3 diplômes en Plasturgie).
- Elles regroupent des nombres très inégaux de lycéens - 4 spécialités de 20 000 à 52 000 lycéens ; 11 spécialités à moins de 1 000 jeunes - et présentent des profils parfois plutôt technologique (Chimie, Tertiaire administratif, Sanitaire et social, Informatique, ...) ou plutôt professionnel (Commerce, BTP, Hôtellerie-restauration, ...).
- Enfin, le nombre d'implantations est très inégal : 6 filières comptent 8 implantations ou moins, 2 filières en comptent plus de 200. Les filières sont, indépendamment de leurs effectifs, parfois très concentrées -coiffure-esthétique, maintenance aéronautique, optique - ou très diffuses sur le territoire francilien -tertiaire administratif, commerce, mais aussi

productique. La concentration peut s'expliquer tantôt par la rareté de l'offre liée à des besoins économiques réduits tantôt par la nécessité de mutualiser les moyens pour permettre une dynamique de l'offre de parcours pour les jeunes dans des conditions optimales pour les locaux et les équipements.

	Ile de France (public) 2010	avec les formations technologiques pré-bac			sans les formations technologiques pré-bac				
		Nbre diplômes	Effectifs	Nbre lycées	Nbre diplômes	Effectifs	Nbre lycées		
			%			%			
plus de 20 000 lycéens	Tertiaire administratif	15	52 955	28	296	11	32 749	23	225
	Commerce	17	33 919	18	273	16	28 764	20	202
	Sanitaire et social	32	21 845	12	113	29	14 344	10	87
	Electricité, électronique	7	21 204	11	117	5	15 334	11	102
6 000 à 10 000	Productique	33	10 642	6	96	29	8 471	6	91
	BTP	44	8 968	5	85	41	7 976	6	84
	Hôtellerie restauration tourisme	21	6 551	3	46	20	5 807	4	46
	Métiers d'art	65	5 106	3	44	58	3 975	3	39
1 000 à 5 000	Automobile & engins	26	4 284	2	28	25	4 160	3	28
	Energie	13	4 068	2	26	12	3 856	3	26
	Communication	19	2 875	2	22	17	2 846	2	22
	Matériaux souples	22	2 683	1	32	21	2 659	2	32
	Chimie	9	2 474	1	16	7	884	1	9
	Informatique	5	2 161	1	58	4	1 334	1	19
	Coiffure-esthétique	7	1 822	1	8	7	1 822	1	8
	Transport logistique	11	1 449	1	18	11	1 449	1	18
moins de 1 000	Optique	7	801	0	10	5	519	0	4
	Structures métalliques	6	754	0	17	5	719	1	17
	Alimentation	8	744	0	14	8	744	1	14
	Non précisée	21	737	0	44	21	737	1	44
	Audiovisuel	12	680	0	10	11	633	0	9
	Agriculture	10	657	0	7	9	355	0	7
	Aménagement paysager	6	602	0	8	6	602	0	8
	Environnement	6	542	0	16	6	542	0	16
	Sécurité	4	429	0	8	4	429	0	8
	Maintenance aéronautique	7	285	0	2	7	285	0	2
	Plasturgie	3	97	0	1	3	97	0	1
			481	189 334	100	443	398	142 092	100

La plupart des jeunes de la voie professionnelle des lycées publics franciliens sont scolarisés dans des établissements offrant une pluralité de niveaux de formation: la moitié des jeunes formés dans la voie professionnelle en pré-bac le sont dans des lycées qui offrent aussi du post-bac. Parmi les 416 lycées qui proposent une offre de formation professionnelle et/ou technologique post bac, les 2/3 (276) préparent aussi les jeunes aux baccalauréats technologiques ou généraux. Cette polyvalence permet la mixité des publics, la découverte et le respect de chacune des voies de formation et facilite l'élévation du niveau de formation et les parcours de réussite.

Il s'agit aussi d'offrir un maximum de formations débouchant sur des métiers porteurs ou permettant l'accès à des métiers variés et d'améliorer la répartition géographique de l'offre de formation

La démarche annuelle des OCER pour l'adaptation de l'offre de formation initiale permet aux pouvoirs publics de disposer d'informations quant aux priorités d'ouvertures ou de fermetures de formation : elle se concrétise par des préconisations par diplômes. Depuis maintenant 5 ans, ces préconisations sont enrichies, réactualisées, de plus en plus souvent sur la base de concertations

avec les milieux professionnels. Même s'il n'a pas encore été possible de mettre en place une démarche de prospective des métiers au sens strict, l'accumulation d'indices sur l'insertion de court et moyen termes et les conditions de réussite des élèves permet de dégager des priorités non conjoncturelles.

C'est ainsi que la Région, avec l'Etat, a encouragé la réduction des formations tertiaires administratives de niveaux V et IV, le développement des formations du sanitaire et social.

L'objectif consiste donc, dans le PPI-PPR, à fixer pour un certain nombre de filières dont :

- la Région souhaite prioritairement le maintien ou le développement (d'après les OCER, la SRDEI, ...)
- la mise en place est complexe et coûteuse en termes de moyens financiers ou humains

un éventail de possibilités de développement qui en renforce l'accessibilité pour les jeunes franciliens. Ainsi les lieux d'implantations possibles pour ces filières seront repérés en tant que tels et la mise en œuvre pluriannuelle des investissements régionaux pourra en tenir compte. Les autres investissements régionaux passés ou en cours (comme ceux en CFA) et les partenariats existants (comme celui avec l'ADEME) seront pris en considération.

Le PPI-PPR sera aussi l'occasion de reconfirmer l'existence de certains pôles régionaux déjà constitués: comme plasturgie, métiers de l'eau, audiovisuel, ...

Le dispositif cadre relatif à l'aide régionale aux investissements dans les centres de formation d'apprentis, adopté par l'assemblée régionale en mars 2011, sera pris en compte dans le programme d'investissement des lycées afin que l'ensemble des investissements régionaux pour la qualification des jeunes procurent une véritable amélioration de l'offre de formation. Le dispositif annuel d'adaptation de l'offre de formation, les orientations conjointes Etat-Région pour l'adaptation de l'offre de formation initiale (OCER), constituent l'autre moyen d'action régionale pour renforcer la cohérence de l'offre de formation professionnelle initiale et favoriser la diversité des parcours offerts aux des jeunes. La Région veillera au respect de leur choix et à leur insertion à venir mais aussi au respect des compétences et à l'équilibre des contributions financières de l'Etat et de la Région. »

4. L'enseignement adapté

Selon le Code de l'Education, le service public doit contribuer à l'égalité des chances par le respect et la prise en compte des différences.

L'enseignement est divisé en cycles en fonction des âges (écoles maternelle et primaire, collège et lycée) et en spécialités selon les cursus suivis : filières générale, technologique, professionnelle et agricole.

Afin de renforcer les chances de réussite dans l'acquisition des bases fondamentales pour les élèves présentant de grandes difficultés, des dispositifs alternatifs ont été créés au sein même des établissements : les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dans les écoles et les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) dans les collèges.

Parallèlement, des établissements consacrent depuis plus d'un demi-siècle un enseignement entièrement dédié aux enfants en décrochage scolaire important. D'abord connus sous l'appellation d'écoles nationales de perfectionnement (ENP) créées en 1951 elles sont devenues des **Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)** en 1985.

Les EREA sont des établissements scolaires adaptés et non des établissements médico-éducatifs. Ils relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine. Au nombre de 80 en 2006¹⁷, 5 accueillent des élèves présentant un handicap moteur et 3 des élèves présentant un

¹⁷ Repères et références statistiques, 2006-enquête DGESCO
@BCL@1C094243

handicap visuel. On en compte 15 en région d'Ile-de-France, la plupart comportent un internat considéré comme essentiel au regard des besoins des publics accueillis.

La Région d'Ile-de-France ne comptera plus que 14 EREA à la rentrée 2011 en raison de la fermeture de l'EREA Jean Jaurès à Paris.

Ils sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

- 3 à Paris
- 1 en Seine et Marne
- 2 dans l'Essonne
- 4 dans les Hauts de Seine
- 2 dans le Val de Marne
- 2 dans le Val d'Oise

La plupart des EREA franciliens accueille des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale. Certains ont développé des spécialités qui en font des établissements rares et demandés.

Aujourd'hui, la majeure partie des EREA en Ile-de-France recrute des élèves en grande difficulté sociale et/ou scolaire alors que les élèves en situation de handicap sont soit intégrés dans les lycées soit suivent des cours par correspondance.

La mise en œuvre de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avant le 01/01/2015 devrait réduire encore l'orientation des élèves en situation de handicap en EREA.

La vocation des EREA se tourne désormais vers l'accueil d'adolescents qui en raison de troubles du comportement, de problèmes sociaux et de graves difficultés scolaires ne peuvent pas suivre un enseignement dans des conditions habituelles et se trouvent en situation d'échec.

Bien que représentant une alternative dotée d'une structure dans laquelle l'élève va non seulement décrocher un diplôme qu'il n'aurait certainement pas obtenu en milieu non adapté mais aussi s'épanouir dans un cadre adapté, la question du devenir des EREA est aujourd'hui posée.

Il semble que la politique actuelle se dirige davantage vers la mise en place dans les lycées de dispositifs ponctuels destinés aux élèves en difficulté que vers le renforcement d'un enseignement spécialisé et adapté, pris dans sa globalité. Si l'Etat crée des dispositifs de soutien, il n'évoque à aucun moment les EREA et les besoins spécifiques de ces établissements : enseignants formés, éducateurs, psychologues,...

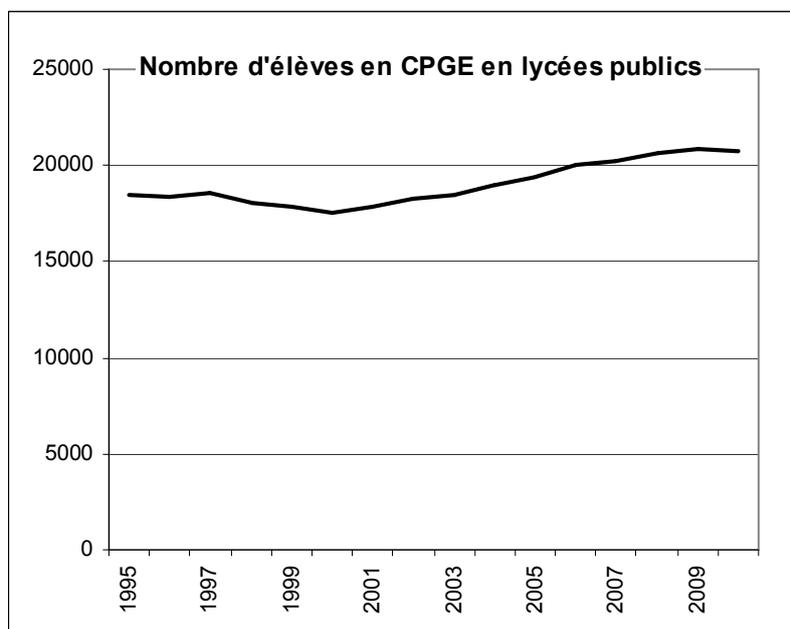
Ainsi, une réflexion commune avec l'Etat doit être menée sur le devenir de ces établissements afin d'étudier leurs effets (l'EREA est-il une bonne alternative au mode d'enseignement traditionnel ?) mais aussi l'impact que pourrait provoquer leurs évolutions futures.

5. Le post-bac

5.1. Les CPGE

Depuis 2000 le nombre d'élèves des CPGE en Ile-de-France est en forte croissance comparativement à la période antérieure. Entre 2000 et 2010 le gain a été de 3 216 élèves et

+18%¹⁸. L'augmentation du nombre des divisions sur la même période a été de +8,8%, tandis que le nombre d'élèves par classe augmentait passant de 34 à 37 élèves.



Cette croissance n'a que très légèrement profité à la banlieue proche et n'a que partiellement rééquilibré l'offre entre les départements. Un grand nombre de créations de CPGE nouvelles a concerné la Seine-Saint-Denis, mais ces classes restent très peu remplies. Les classes de CPGE de Seine-Saint-Denis comptent en moyenne 24 élèves contre 42 à Paris.

Département	Poids des départements En effectifs		Gains 2000 à 2010
	2000	2010	
75	60%	58%	1441
77	3%	4%	293
78	9%	9%	198
91	4%	4%	133
92	12%	12%	364
93	3%	5%	359
94	6%	7%	299
95	2%	3%	129
	100%	100%	3216

Département	Poids des départements En divisions		Gains 2000 à 2010
	2000	2010	
75	54%	51%	5
77	5%	6%	8
78	9%	9%	5
91	4%	4%	3
92	12%	12%	3
93	5%	7%	14
94	7%	7%	4
95	4%	4%	3
	100%	100%	45

Sur Paris, le poids du district Paris Sud Est s'accroît et les classes supplémentaires viennent conforter les grands pôles existants. Aucun nouveau site n. Le poids du district Est s'accroît mais il concentre les petites implantations. Le district Paris Nord Ouest est stable. Globalement Paris scolarise seulement 23% des jeunes dans petites implantations.

Au contraire sur Versailles, les 4 grands pôles sont globalement stabilisés. La croissance concerne des pôles existants et 6 nouveaux petits pôles. 37% des jeunes sont formés dans de petites implantations.

Sur Créteil aussi, les grands pôles sont stables. La croissance concerne des pôles existants et 8 nouveaux petits pôles. 48% des jeunes sont formés dans de petites implantations. C'est l'académie où les changements sont les plus nombreux.

¹⁸ Tous élèves en CPGE en lycées publics, hors le lycée militaire de St-Cyr dont nous ne disposons pas de la donnée complète sur la période. Les effectifs ont peu évolué en lycées privés.
@BCL@1C094243

Des établissements qui, en 2010, sont en sous-capacité ont vu une augmentation du nombre de leurs classes de CPGE depuis 2000 (exemple récent : P. Valéry/Paris) mais d'autres augmentations concernent des lycées pleins ou en surcapacité (exemple récent : Boulogne/Prévert).

Depuis 2003, l'origine géographique des élèves des CPGE parisiennes a évolué : moindre part des parisiens (40% à 37%) au profit essentiellement des provinciaux (17% à 21%) et aussi de jeunes du Val de Marne; les franciliens qui sont proportionnellement moins nombreux en 2010 sont ceux originaires des Yvelines et des Hauts de Seine.

En comparaison, les CPGE des lycées privés sous contrat ont cru de 21% assez régulièrement : 3 800 jeunes en 2010. 49% des effectifs sont formés dans l'académie de Versailles, 48% sur Paris et seulement 3% sur l'académie de Créteil (bien que la croissance y soit la plus forte).

L'évolution de l'origine géographique des CPGE parisiennes

origine géo des élèves de CPGE à Paris (public)	75	77	78	91	92	93	94	95	99	Total
en effectifs										
2003	4 496	429	731	472	1 291	605	715	518	1 869	11 126
2010	4 440	463	714	461	1 339	654	796	615	2 482	11 964
en %										
2003	40	4	7	4	12	5	6	5	17	100
2010	37	4	6	4	11	5	7	5	21	100

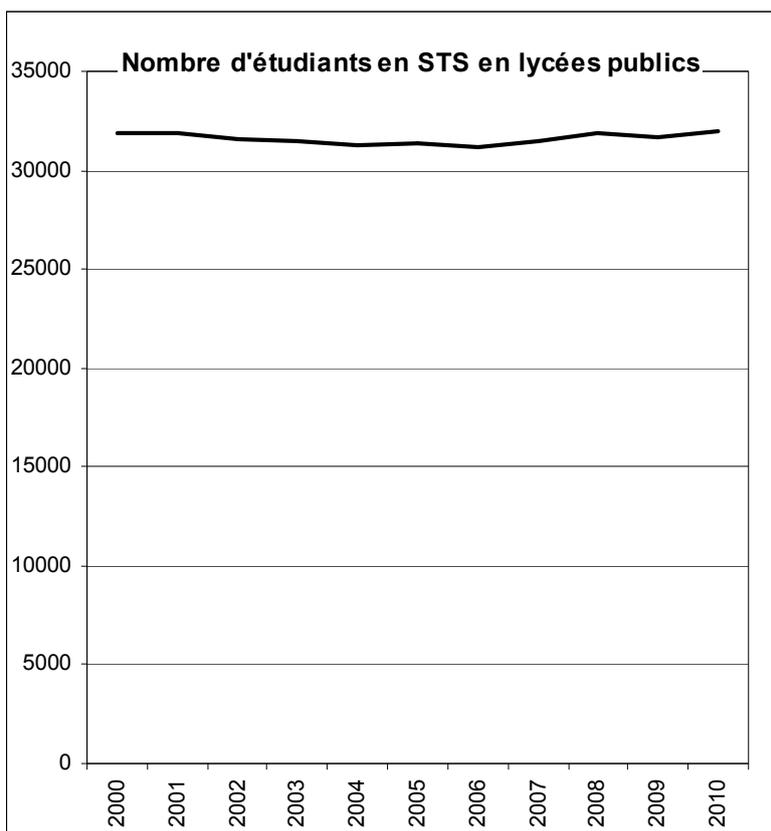
L'évolution des CPGE des lycées privés sous contrat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2000 à 2010	2000 à 2005	2005 à 2010														
	eff	div	eff	eff	div	eff	div																					
C	63	4	51	3	46	3	65	3	74	3	82	3	90	3	90	3	80	3	90	4	104	6	65,1	50,0	30,2	-25,0	26,8	100,0
P	1 395	38	1 566	42	1 596	42	1 624	42	1 663	42	1 639	42	1 713	43	1 726	43	1 760	43	1 765	44	1 842	45	32,0	18,4	17,5	10,5	12,4	7,1
V	1 509	40	1 583	42	1 561	42	1 640	43	1 662	44	1 715	45	1 756	46	1 826	47	1 863	47	1 917	48	1 862	48	23,4	20,0	13,7	12,5	8,6	6,7
So	2 967	82	3 200	87	3 203	87	3 329	88	3 399	89	3 436	90	3 559	92	3 642	93	3 703	93	3 772	96	3 808	99	28,3	20,7	15,8	9,8	10,8	10,0

5.2. Les STS

Depuis 2000, le nombre d'étudiants en sections de technicien supérieur et assimilés¹⁹ en Ile-de-France est stable : 32 000. Entre 2000 et 2010, le gain a été de 80 étudiants avec cependant un creux d'effectifs en 2006 (-800 jeunes). Alors que les effectifs des formations des Services ont progressé (21 700 étudiants, + 2%), ceux de la Production ont reculé de 4%, de 10 600 à 10 200 étudiants. Le nombre de divisions est stable (+0.7% depuis 2000) ainsi que le nombre d'étudiants par classe (23.3 à 23.4 élèves).

¹⁹ STS éducation nationale et agriculture, Diplôme national de technicien supérieur (DNST), diplôme national des métiers d'art (DMA), formations complémentaires de niveau III
@BCL@1C094243



Cette stabilité des effectifs se traduit par une croissance forte dans le Val d'Oise (+422 étudiants, soit +17%) et en Seine et Marne (+ 297 étudiants, soit +10%) mais aussi en Seine Saint Denis (+220 étudiants, +6%), en Essonne et dans les Hauts de Seine (+3%) alors que les Yvelines, Paris et le Val de Marne perdent des étudiants. Le poids des différents départements en est légèrement modifié ; en 2010, Paris rassemble encore 30% des étudiants franciliens.

Le nombre moyen d'étudiants par classe est supérieur à Paris et en Essonne (25) plus faible en Seine et Marne et dans les Hauts de Seine (21).

Total STS et assimilés						
	Effectifs				Poids des départements	
	2000	2010	gains	%	2000	2010
75	10228	9580	-648	-6,3	32%	30%
77	2891	3188	297	10,3	9%	10%
78	3109	2910	-199	-6,4	10%	9%
91	3015	3112	97	3,2	9%	10%
92	2708	2804	96	3,5	8%	9%
93	3411	3631	220	6,4	11%	11%
94	4051	3846	-205	-5,1	13%	12%
95	2486	2908	422	17,0	8%	9%
	31899	31979	80	0,3	100%	100%
Divisions						
	Effectifs				Poids des départements	
	2000	2010	gains	%	2000	2010
75	414,5	383	-31,5	-7,6	30%	28%
77	134	151	17	12,7	10%	11%
78	127	119	-8	-6,3	9%	9%
91	126	126	0	0,0	9%	9%
92	124	139	15	12,1	9%	10%
93	152	159	7	4,6	11%	12%
94	176	172	-4	-2,3	13%	13%
95	107	121	14	13,1	8%	9%
	1360,5	1370	9,5	0,7	4%	100%

Depuis 2003, l'origine géographique des élèves des STS et assimilés parisiennes a évolué : moindre part des parisiens (30% à 27%) au profit essentiellement des provinciaux (10% à 14%) et aussi de jeunes de Seine et Marne; les franciliens qui sont proportionnellement moins nombreux en 2010 sont ceux originaires des Yvelines, des Hauts de Seine et de Seine Saint Denis.

En comparaison, les STS et assimilés des lycées privés sous contrat sont stables : 6 100 étudiants (+0.4%). Cependant, les effectifs évoluent à la hausse dans l'académie de Créteil (+112 étudiants, soit +8%), à la baisse à Paris (-140 étudiants, -5%) et sont stables dans l'académie de Versailles. En 2010, Paris forme encore 47% des étudiants, Versailles 29% et Créteil 24%.

L'évolution de l'origine géographique des STS et assimilés parisiennes

origine géo des étudiants des STS et assimilés formés à Paris (public)	IDF										
	75	77	78	91	92	93	94	95	99	IDF	
en effectifs											
2003	2 992	597	668	573	1 088	1 286	889	790	1 008	9 891	
2010	2 615	688	577	604	886	1 197	891	744	1 378	9 580	
en %											
2003	30%	6%	7%	6%	11%	13%	9%	8%	10%	100%	
2010	27%	7%	6%	6%	9%	12%	9%	8%	14%	100%	

L'évolution des STS et assimilés des lycées privés sous contrat

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2000 à 2010		2000 à 2005		2005 à 2010	
	Eff	Div	Eff	Div	Eff	Div	Eff	Div																				
C	1 345	66	1 407	68	1 394	68	1 388	67	1 324	68	1 319	67	1 321	65	1 356	64	1 358	63	1 470	63	1 457	63	8,3	-4,5	-1,9	1,5	10,5	-6,0
P	3 041	106	2 711	99	2 707	103	2 718	104	2 644	106	2 558	104	2 556	105	2 531	105	2 544	105	2 690	106	2 901	109	-4,6	2,8	-15,9	-1,9	13,4	4,8
V	1 695	72	1 563	69	1 538	62	1 545	64	1 539	66	1 500	68	1 558	71	1 615	74	1 625	78	1 752	81	1 748	78	3,1	8,3	-11,5	-5,6	16,5	14,7
IDF	6 081	244	5 681	236	5 639	233	5 651	235	5 507	240	5 377	239	5 435	241	5 502	243	5 527	246	5 912	250	6 106	250	0,4	2,5	-11,6	-2,0	13,6	4,6

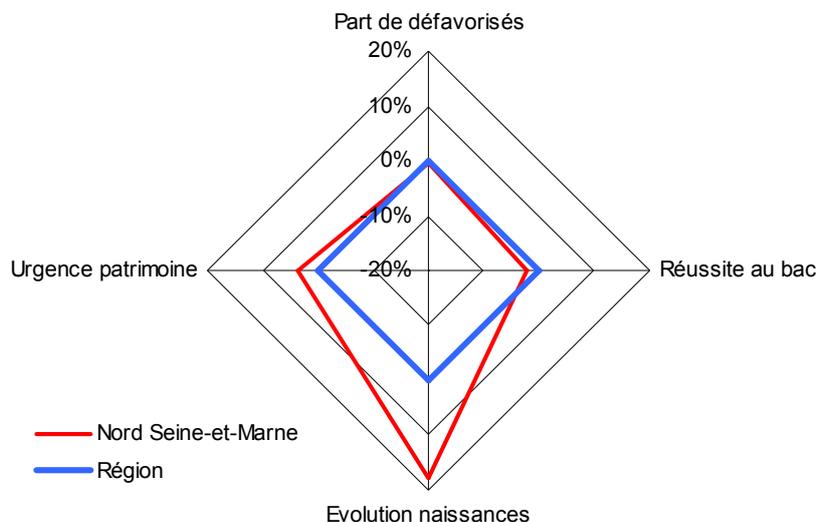
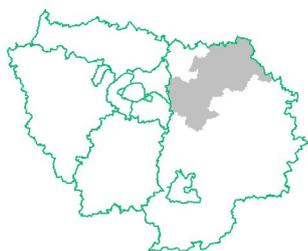
5.3. Les autres formations post-bac

Les lycées dispensent également d'autres formations de niveau III : plus de 700 jeunes sont formés dans le secteur sanitaire et social, dont 500 étudiants préparant le diplôme d'Etat d'infirmier (soit 4 fois plus qu'en 2000).

Ils dispensent aussi des formations de niveau II : 1 500 étudiants en Diplôme de comptabilité et gestion (DCG :1 100), Diplôme supérieur des métiers d'art (DSAA, 300) et quelques étudiants en licence professionnelle. La croissance depuis 2000 est forte (+35%) mais recouvre pour partie une réforme du DCG.

ANNEXE AU RAPPORT N°2

Secteur de concertation Nord Seine-et-Marne



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Le secteur du Nord Seine-et-Marne s'est densifié dans les années 80-90. Ce mouvement a été accompagné par la réalisation de lycées. Il en résulte aujourd'hui un parc important d'établissements datant de ces décennies. Ce parc est caractérisé par un vieillissement précoce et a très peu fait l'objet d'interventions depuis sa livraison. Aussi, un nombre important d'opérations lourdes est à planifier dans cette zone.

La ville-nouvelle de Marne-la-Vallée constitue l'enjeu majeur d'aménagement du secteur. La carte future des lycées doit accompagner ces évolutions. Sur l'aire de la Ville-nouvelle il est nécessaire d'arrêter un plan global à l'occasion du PPI, couplant les questions de patrimoine, de filière et de démographie.

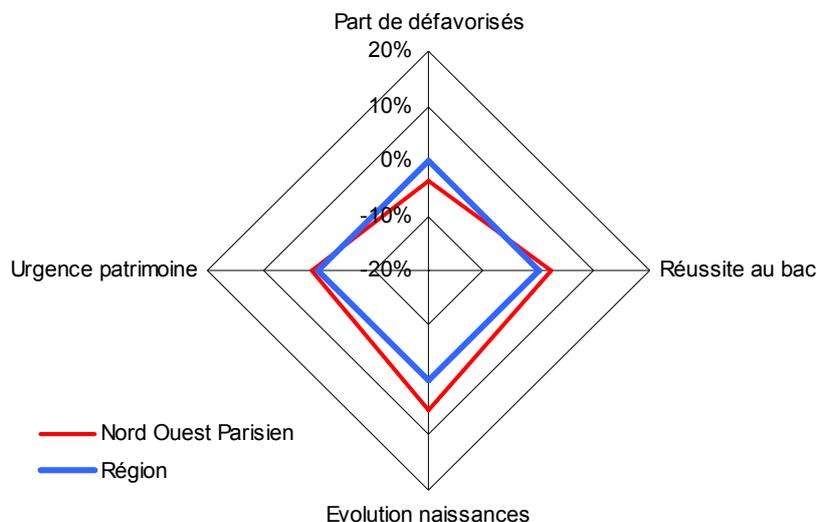
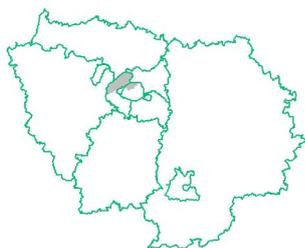
L'Ouest et L'Est de la Ville-Nouvelle n'en sont pas au même âge d'évolution.

L'Ouest est plus ancien, une partie du parc de lycées est maintenant en mauvais état et est surdimensionné par rapport à la population en âge de fréquenter les bancs des lycées. Une réflexion est donc à mener pour répondre globalement à ces deux problématiques. Dans tous les cas, une nouvelle ventilation de l'offre de formation entre les établissements sera nécessaire.

L'Est est plus récent, la ville sort de terre et une population de familles jeunes s'installe. Le nouveau lycée de Serris, Emilie du Châtelet doit répondre à la forte croissance des effectifs. Néanmoins, le moment viendra où Val d'Europe connaîtra son vieillissement, comme l'Ouest de Marne-La-Vallée ou d'autres villes nouvelles. C'est pourquoi il conviendra d'analyser pour ce secteur si les places nouvelles créées seront effectivement suffisantes tout en anticipant la décrue qui s'annonce.

La zone de Meaux ne devrait pas connaître de pression démographique dans les prochaines années et l'état du patrimoine est, sauf exceptions, globalement satisfaisant, les lycées étant entretenus et adaptés régulièrement par des opérations de maintenance. En terme de carte des formations, un axe de développement de l'offre pourrait porter sur la filière sanitaire et sociale sous-représentée dans ce secteur.

Secteur de concertation Nord Ouest Parisien



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Le secteur comprend le district scolaire nord de Paris (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème}), ainsi que la moitié nord des Hauts-de-Seine, jusqu'à Rueil-Malmaison au sud inclus.

Les enjeux principaux diffèrent des deux côtés du périphérique. Ils sont liés à l'état du patrimoine dans Paris et à la pression démographique côté nord Hauts-de-Seine.

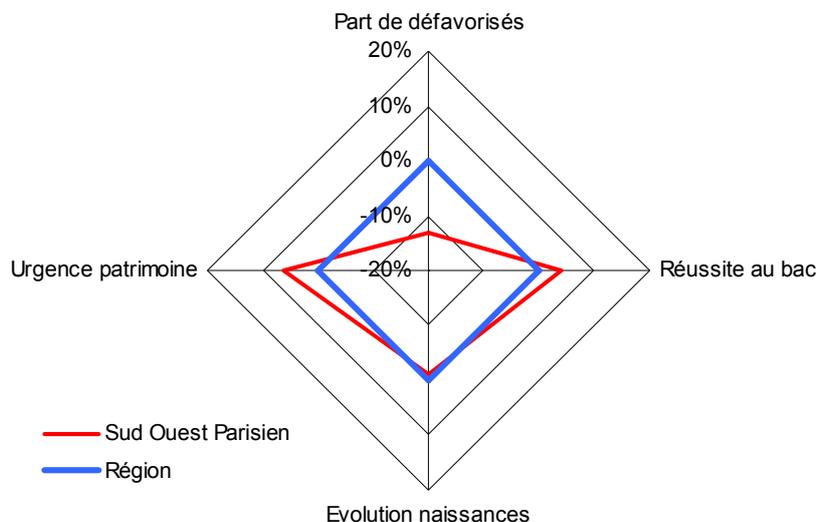
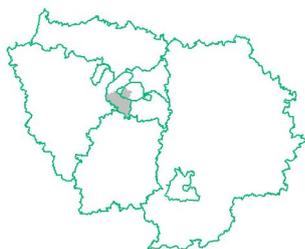
Côté Paris sur 15 établissements, une demi-douzaine se caractérise par un patrimoine bâti fortement dégradé, parfois dans des bâtiments anciens "historiques", presque toujours avec une forte densité de construction et des contraintes d'urbanisme rendant difficile la création de surface ou l'intervention sur sites occupés.

Côté offre de formation, on retrouve sur ce secteur la plupart des problématiques parisiennes: inégalités d'attractivité entre établissements, poids du post-bac avec de possibles effets d'éviction sur le pré-bac, maintien de l'offre de formation professionnelle.

De l'autre côté du périphérique, le défi d'accompagner en places de lycées ce secteur en forte mutation est important. Sur le territoire de la Défense Seine Arche ce sont plus de 12 000 logements qui devraient être réalisés. Les lycées du secteur sont déjà très sollicités malgré la préfiguration du nouveau lycée de Courbevoie sur le site du collège Pompidou. Au PPI 2001-2006, pour accompagner la croissance de la Défense Seine Arche un lycée supplémentaire a été acté dans le secteur des Groues, dont l'aménageur est l'EPADESA, à Nanterre. Le dynamisme du secteur confirme l'intérêt de cette réalisation qui n'a pas encore abouti. Il est possible que cet investissement seul ne suffise pas. D'autres créations de places pourraient être envisagées.

L'offre de formation professionnelle et technologique est dense et le secteur peut disposer à proximité de l'offre de formation parisienne. Aussi, pour répondre à la pression démographique les places nouvelles à réaliser s'orienterait plus vers l'enseignement général (ou le technologique courant) dans le cadre de lycées de secteur.

Secteur de concertation Sud Ouest Parisien



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

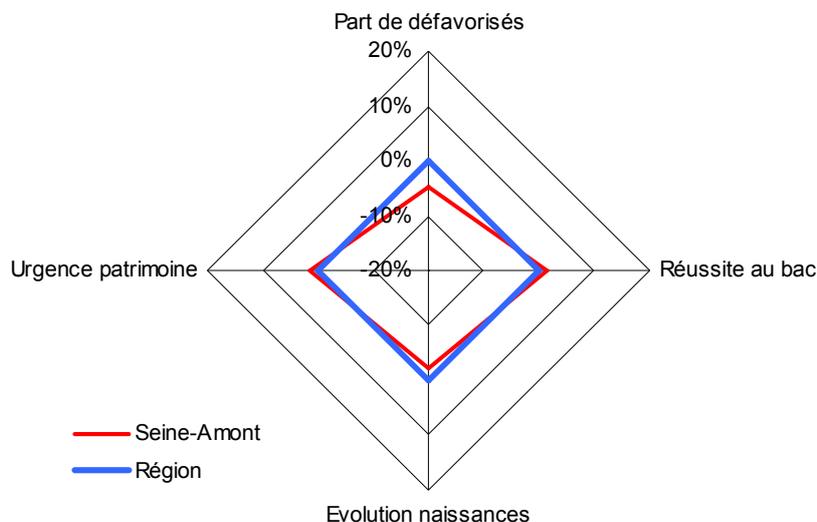
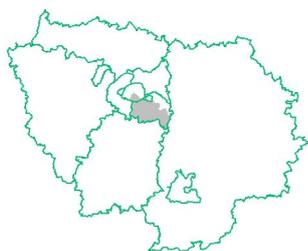
Ce vaste sud-ouest parisien, comprend le 7^{ème}, le 16^{ème} et le 15^{ème} arrondissement, longe le bois de Boulogne par le sud et englobe tout le sud des Hauts-seine, de Saint-Cloud à Antony. Ce secteur regroupe des communes plutôt socialement favorisées. La carte des formations telle qu'elle existe aujourd'hui accompagne cette sociologie. Elle en est l'héritage. L'enseignement général est surreprésenté. Les classes préparatoires sont aussi fortement présentes et augmentent en nombre (Un élève de CPGE francilien sur cinq est scolarisé dans ce secteur).

Les difficultés patrimoniales sont plus nombreuses du côté parisien que du côté banlieue. Pour les deux côtés du périphérique, les difficultés immobilières concernent souvent ces mêmes établissements historiques (anciens et classés), comme Lakanal ou Buffon. Des interventions lourdes sont nécessaires ne serait-ce que pour le maintien à niveau du bâti.

Le secteur se densifie essentiellement autour des projets immobiliers de Boulogne et d'Issy-les-Moulineaux. Les autres difficultés d'accueil sur les établissements ne sont pas toujours la conséquence de pressions démographiques, mais parfois d'attractivités différentes des établissements. Ainsi si les grands lycées prestigieux sont souvent contraints dans leurs murs, de nombreux établissements ont du mal à vivre dans l'ombre de ceux-ci. C'est le cas des lycées de Chatenay-Malabry trop proches de ceux de Sceaux, ou de lycées parisiens victimes de la réputation de leurs voisins. L'ensemble de ces enjeux demandera des arbitrages entre optimisation des lycées existants, extension ou création de lycées neufs, en fonction également des possibilités foncières.

La perméabilité de la frontière entre la Banlieue et Paris est aussi une question essentielle. Par exemple, aujourd'hui, le principal flux d'élèves en pré-bac général de la Banlieue vers Paris concerne justement un flux de plus de 300 élèves de Boulogne et Issy-les-Moulineaux vers les lycées du 16^{ème}.

Secteur de concertation Seine-Amont



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Ce secteur s'étend depuis la rive gauche de la Seine jusqu'aux limites sud du Val de Marne. Il se décompose en une zone Paris Sud Est comprenant les 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, une zone Centre Val de Marne délimitée par la Seine et la Marne centrée sur Créteil et une zone Ouest Val de Marne comprise entre l'autoroute A6 et la Seine située dans la sphère d'influence d'Orly. Les 3 zones définies présentent des caractères fortement contrastés. En outre, les moyens de transports les traversant (RER C et D) ne facilitent pas les échanges entre ces différentes zones d'étude.

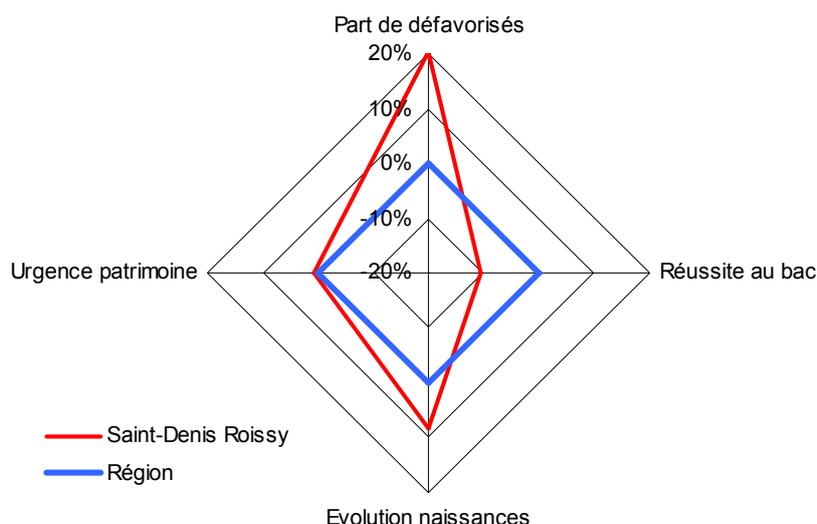
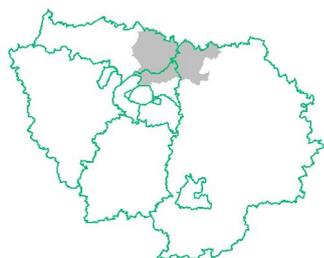
La zone Ouest Val de Marne est appelée à connaître un certain développement lié au renouvellement de son tissu économique, la mise en chantier de nombreux programmes de logements et un renforcement de son maillage en transport en commun. A terme ce secteur va connaître une croissance démographique qui a déjà partiellement été anticipée avec la construction du lycée de Chevilly - Larue.

Toutefois ce secteur connaît aussi une problématique sociale forte qui demande à être prise en compte tant au niveau de la qualité du patrimoine des établissements qu'au niveau de l'adaptation de l'offre de formation. Aussi, il est important de mener à terme les opérations de rénovations des grands établissements du secteur et d'étudier la reconversion de certains établissements pour accueillir des filières professionnelles plus « insérantes ».

La zone Centre Val de Marne a connu, dans les décennies précédentes et y compris au niveau du patrimoine bâti des lycées, un fort développement qui arrive à son terme : de ce fait il n'est pas attendu d'évolution démographique notable. Le patrimoine est globalement adapté et l'offre de formation est relativement diversifiée. Aussi sur ce secteur faut-il surtout veiller à assurer une meilleure répartition des élèves sur l'ensemble des établissements, à conduire les opérations de rénovation ou de maintenance liées à un vieillissement du patrimoine bâti, et à étudier la possibilité de renforcer l'offre de formation des services (transport, logistique) en utilisant le patrimoine existant.

La zone Paris Sud –Est, malgré la dynamique de développement existante de part et d'autre du tracé du tramway, ne devrait pas connaître de croissance démographique aux âges du lycée mais plutôt une décroissance. Toutefois, la présence d'établissements au patrimoine bâti souvent remarquable avec une attractivité très importante même si elle est majoritairement francilienne, de nombreuses CPGE et des filières rares ou très spécialisées à préserver, maintient sur cette zone une forte pression. De ce fait, il est nécessaire de prévoir des interventions lourdes sur une partie du patrimoine remarquable et d'envisager la reconversion d'établissements qui présentent des potentialités foncières et spatiales pour accueillir des filières ne pouvant plus se maintenir sur leur site.

Secteur de concertation Saint-Denis Roissy



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Ce secteur correspond à la zone d'urbanisation de l'agglomération parisienne en direction du Nord-Nord-Est. Il comprend, plus particulièrement, deux pôles d'expansion : le pôle de Saint-Denis/Nord 93 prolongé par le pôle de Roissy, ce qui correspond pour partie à la Plaine de France.

Autour du pôle de Saint-Denis/Nord 93 le patrimoine des lycées nécessite plusieurs opérations de rénovations. La problématique est avant tout immobilière mais accompagne aussi les enjeux sociaux du secteur parfois très lourds. Trois opérations neuves sont déjà prévues dans ce secteur afin d'augmenter les capacités d'accueil : le nouveau lycée de Saint-Denis, le nouveau lycée du Bourget (livraison 2013 au plus tôt) et le nouveau lycée de Dammartin-en-Goële (livraison 2012).

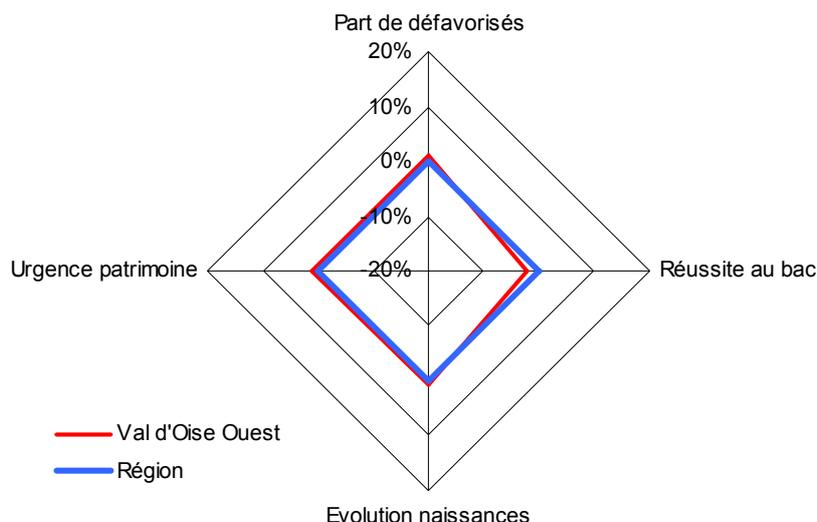
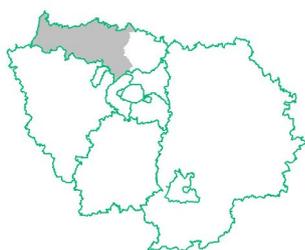
Autour du pôle de Roissy, à cheval sur trois départements, le patrimoine des lycées est globalement en bon état. La problématique est avant tout celle de l'offre de formations, en lien également avec l'évolution des emplois liés à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle (près de 80 000 emplois). Trois projets de la Région accompagnent déjà ce pôle, avec des objectifs de débouchés liés directement ou indirectement à l'activité aéroportuaire : le nouveau lycée de la logistique de Dammartin-en-Goële (livraison en 2012), le projet d'un lycée hôtellerie-restauration dans l'est du Val-D'oise, l'ouverture récente d'une formation aéronautique à Aristide Briand au Blanc-Mesnil.

Mais au-delà de ces évolutions déjà engagées, deux enjeux sont à relever pour ce secteur. Quantitativement, l'ensemble du secteur Saint-Denis-Roissy est un secteur de croissance démographique. Cette croissance est très concentrée sur le secteur de Saint-Denis Plaine Commune, mais elle existe aussi dans les zones plus éloignées de la périphérie par une urbanisation plus diffuse.

Un autre enjeu en termes d'offre de formation portera sur le développement de l'enseignement général, très sous-représenté, et sur l'augmentation de l'offre post-bac (y compris en BTS).

Pour le long terme, s'il fallait augmenter le nombre de places, la question foncière se poserait avec acuité dans la mesure où peu de lycées du secteur disposent de réserves foncières.

Secteur de concertation Val d'Oise Ouest



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Ce secteur, composé de trois zones, représente l'ensemble du département du Val d'Oise à l'exception de l'Est de son territoire (formé pour l'essentiel de la plaine de France). La zone d'Enghien, au sud-est du département, est constituée de la vallée de Montmorency et d'une partie de la vallée de la Seine. La zone d'Argenteuil, urbanisée et assimilée à l'agglomération parisienne, se situe au sud-ouest. Enfin, la vaste zone de Cergy-Pontoise, formée d'une partie du Vexin français et restée largement rurale, autour de l'ancienne ville-nouvelle, se trouve au nord-ouest de ce secteur.

Deux de ces zones présentent des similitudes en termes de démographie et d'état du patrimoine régional lycées.

En effet, les zones d'étude d'Enghien et de Cergy Pontoise se caractérisent par une stabilité démographique et une offre de formation relativement diversifiée.

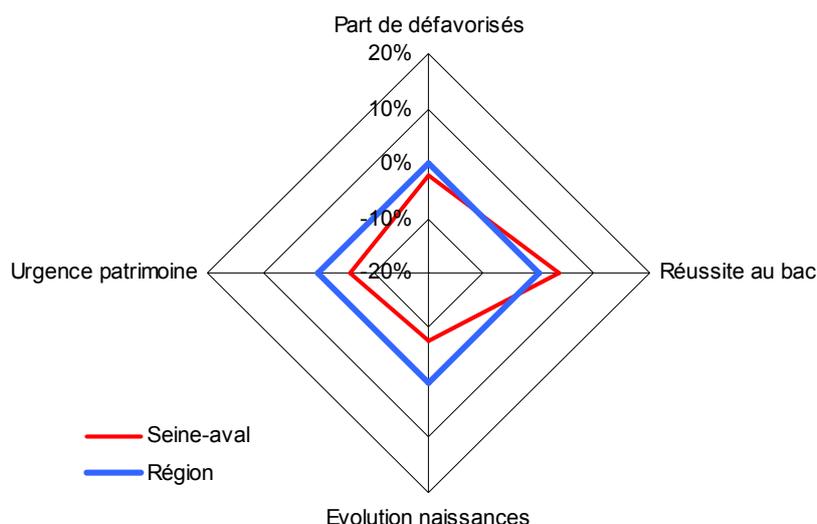
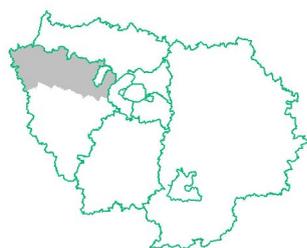
En outre, le patrimoine bâti est globalement en bon état avec des établissements qui ont été majoritairement construits ou rénovés durant les années 1990 ou plus récemment encore.

Aussi est-il nécessaire de continuer les efforts de maintenance et de poursuivre les interventions de rénovations) dans ces zones pour achever d'offrir un patrimoine homogène de qualité.

Argenteuil et les communes limitrophes connaissent quant à elles une forte mutation qui s'explique par une politique de rénovation urbaine, entraînant l'augmentation du parc de logements et le développement des réseaux de transport urbain (tramway T2, Tangentielle Nord). Les possibilités d'extension dans ce secteur sont très limitées, seul le lycée Eugène Ronceray à Bezons ayant du foncier disponible. La rénovation et la requalification de celui-ci, rendues nécessaires par son offre de formation peu attractive, peut permettre d'augmenter les capacités d'accueil. Cependant, de part sa situation géographique excentrée en limite de zone, la commune de Bezons risque de ne servir qu'une population locale. Aussi, est-il nécessaire de mener une réflexion sur les zones d'étude voisines et sur la ville même d'Argenteuil.

Par ailleurs, dans les territoires connaissant une croissance démographique diffuse (Vexin, Parisis), il s'agira d'examiner les modalités les plus adaptées pour un meilleur accès aux formations qu'il s'agisse des moyens de transports, du développement d'internats, d'extension de capacités ou de création de places.

Secteur de concertation Seine aval Saint-Germain



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

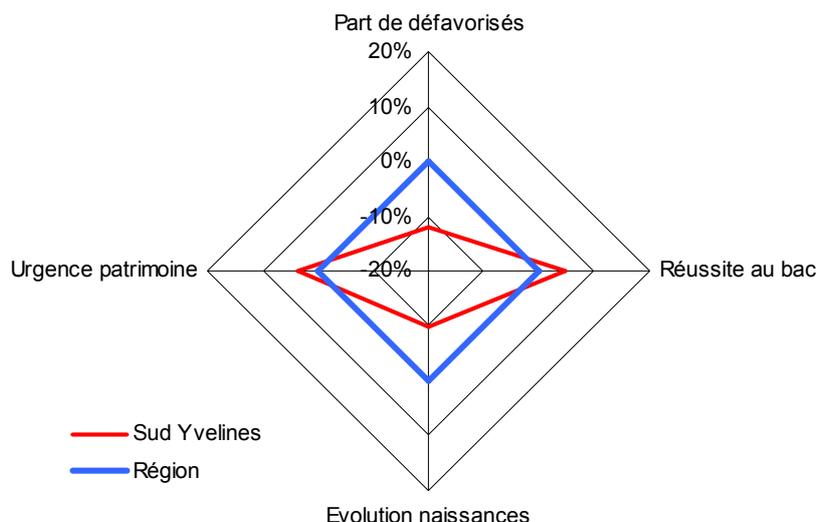
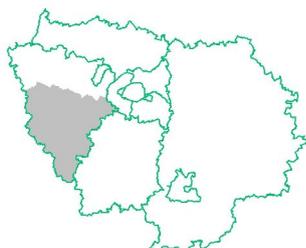
Le secteur Seine aval, qui comprend les zones très contrastées de Saint Germain en Laye, Mantes et des Mureaux ne semble pas appelé à connaître de croissance démographique marquée et les effectifs scolaires de la zone, notamment des bassins des Mureaux et de Mantes, accusent depuis plus de cinq ans un creux démographique. Le parc scolaire actuel pourra ainsi accueillir les développements potentiels liés à l'opération d'intérêt national.

De nombreuses opérations ont été réalisées sur les établissements de cette partie de département. Toutefois, afin d'achever d'offrir un patrimoine homogène de qualité, il faudra d'une part, mettre en œuvre un certain nombre supplémentaire d'opérations de rénovations et amplifier les interventions de maintenance d'autre part, notamment en matière de maintenance lourde.

En terme d'offre de formation et de recrutement social, ce secteur connaît des réalités très contrastées qu'illustre par exemple le poids très différent de la voie générale : très supérieur à la moyenne régionale dans le secteur de St Germain, qui compte en outre un lycée international, et au contraire largement inférieur sur Seine Aval.

A ces contrastes, s'ajoute une forte concurrence entre établissements opposant des lycées fonctionnant à la moitié de leur capacité et des lycées très demandés. Les évolutions patrimoniales sont donc à lier étroitement à une réflexion d'ensemble pour renforcer les établissements en sous-effectif chronique ou dont l'offre de formation, bien que diversifiée et offrant de bonnes perspectives d'insertion, peine à attirer les élèves :

Secteur de concertation Sud Yvelines



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

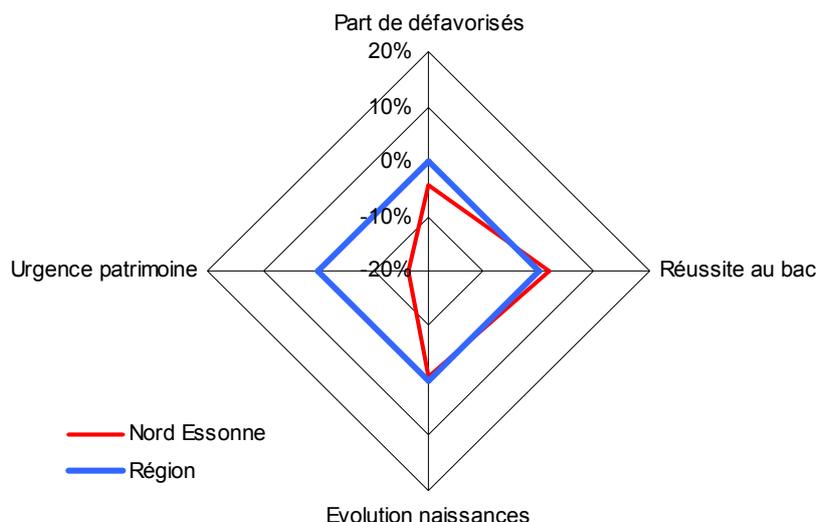
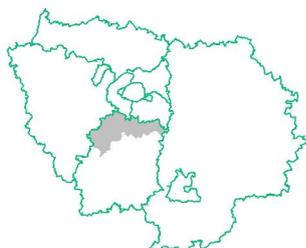
Ce secteur couvre un vaste territoire. Il s'étend des zones urbaines moyennement denses de la seconde couronne jusqu'aux zones rurales et forestières, moins peuplées, des limites sud de la région.

De ce fait, on peut distinguer un noyau central urbanisé où se concentre la majeure partie des établissements, autour des villes de Saint – Quentin, Versailles, Trappes et Plaisir et une périphérie peu remplie où sont implantés quelques établissements souvent de taille importante.

Si le noyau central a connu un fort développement des années 1960 aux années 1990, ce n'est plus le cas actuellement et semble-t- il pour la prochaine décennie : cette zone est en voie de stagnation voire de décroissance démographique aux âges du lycée. Quant à la périphérie, elle ne subit pas le phénomène de desserrement de l'habitat parisien et évolue peu du fait de son fort boisement et de son caractère agricole encore fortement marqué.

Cette situation, combinée avec un patrimoine existant en grande partie rénové qui offre des formations relativement diversifiées, ne nécessite pas d'interventions importantes, sauf exceptions, mais soulève différents enjeux. D'une part, compte tenu de la taille –assez limitée- de nombreux établissements, l'objectif de la diversité de l'offre de formation et partant de la réussite des élèves peut conduire à ouvrir des perspectives sur le rapprochement d'établissements, y compris à des fins de mixité sociale et scolaire renforcée. D'autre part, comme dans les autres territoires de faible densité, il s'agit de s'interroger sur l'opportunité de développer des places d'internat dans les lycées situés sur les franges du secteur.

Secteur de concertation Nord Essonne



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Les prévisions démographiques des deux zones qui constituent le secteur de Nord-Essonne, c'est-à-dire les bassins scolaires de Montgeron et de Savigny sur Orge, Saclay n'indiquent pas de croissance qui pourrait justifier la création de capacité d'enseignement secondaire nouvelle dans cette partie de département.

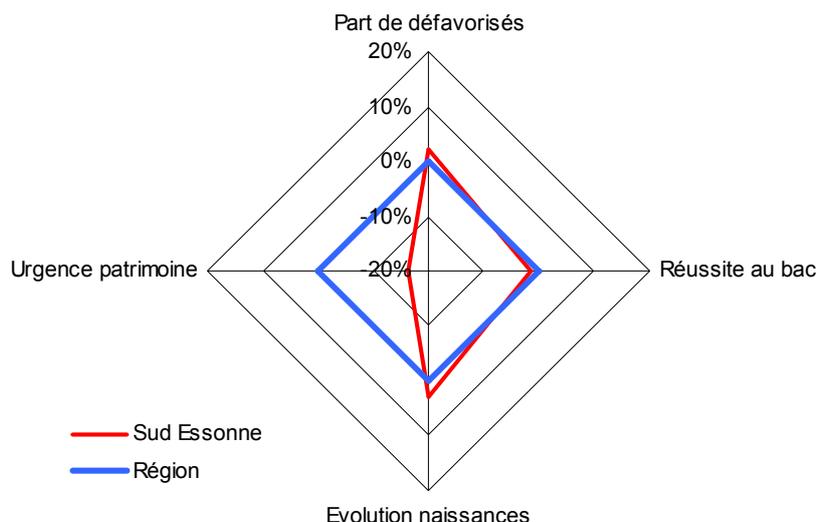
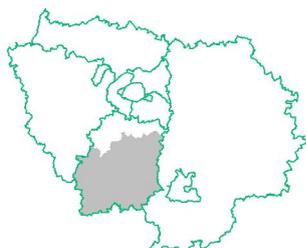
La pression subie de certains établissements semble plus être la conséquence d'une attractivité différente que d'une pression démographique globale ou d'un manque de places.

S'agissant du patrimoine, de nombreuses opérations de construction et de rénovation ont été engagées et réalisées par la Région ces dernières années sur les établissements du secteur. Aussi, sauf exception, de nouvelles interventions patrimoniales d'envergure ne semblent pas nécessaires.

Néanmoins, il sera bien évidemment important de poursuivre les efforts de maintenance, de développer le cas échéant des opérations favorisant la qualité d'études et de contribuer à une évolution de l'offre de formation, par exemple en matière de formation post-bac pour les bassins de Montgeron et de Savigny-sur-Orge.

Cette réflexion ne pourra être dissociée des enjeux de concurrence entre établissements, notamment dans le bassin de Saclay.

Secteur de concertation Sud Essonne



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

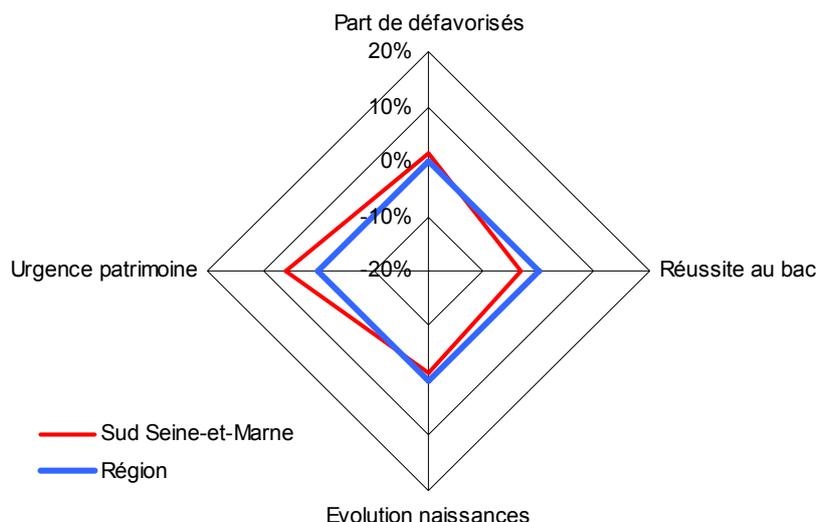
La démographie du secteur de Sud-Essonne qui inclut la zone d'Etampes et celles de Corbeil et d'Evry ne connaîtra pas de croissance qui pourrait justifier la création de capacité d'enseignement secondaire nouvelle dans cette partie de département, hormis la rénovation-extension du lycée de Cerny en cours de procédure. L'extension permettra le délestage des établissements en surnombre du Gâtinais.

De nombreuses opérations de construction et de rénovation ont été engagées et réalisées par la Région ces dernières années sur les établissements du secteur. Aussi, sauf exception de nouvelles interventions patrimoniales d'envergure ne semblent pas nécessaires. Néanmoins, il sera bien évidemment important de poursuivre les efforts de maintenance et de mener le cas échéant des opérations liées aux conditions de vie et d'études.

Pour harmoniser l'offre de formation du secteur, il importe de parvenir à un rééquilibrage des orientations entre deux lycées présentant un déficit de places: Doisneau à Corbeil, Parc des loges à Evry et deux lycées offrant une capacité excédentaire : Truffaut à Bondoufle et Brassens à Courcouronnes.

Enfin, l'accès aux formations dans ce secteur pour partie de faible densité soulève, comme dans d'autres territoires des franges, des enjeux en matière de transport et d'internats.

Secteur de concertation Sud Seine-et-Marne



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Le secteur Sud Seine-et-Marne est le secteur le plus vaste à traiter (35% de la superficie régionale). C'est un secteur très rural où l'on trouve cependant des pôles urbains anciens ainsi que la ville nouvelle de Sénart, qui répondent toutes deux à des logiques particulières de développement.

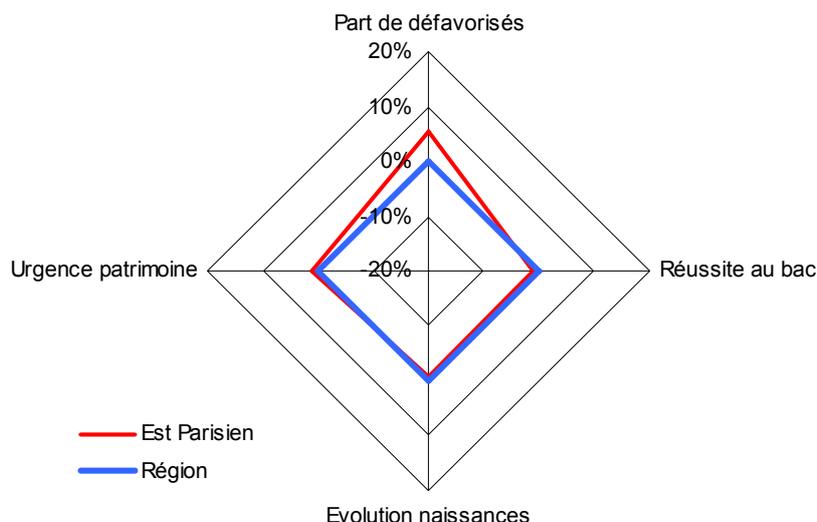
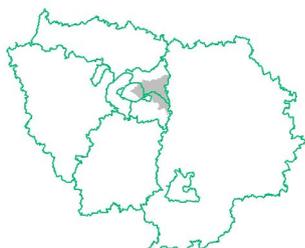
Ce secteur subira dans les années à venir une pression démographique modérée que les places encore vacantes dans les lycées devraient suffire à absorber au moins dans un premier temps. L'offre de formations du secteur s'avère en outre étendue et variée, hors quelques formations dont il sera intéressant de prévoir le développement.

Les seuls problèmes patrimoniaux se concentrent au sud autour de la commune de Fontainebleau à l'exception de quelques établissements plus isolés tels que B. Franklin à La Rochette, L. de Vinci à Melun, G. Cormier à Coulommiers ou les lycées de Rozay-en-Brie ou Nangis. Il conviendra de traiter cette zone sud d'un seul tenant et d'envisager le devenir des établissements selon une approche commune permettant d'assurer la cohérence de l'offre et éventuellement la création de formations nouvelles.

On ne note pas d'enjeu démographique ou pédagogique majeur dans ce secteur. Mais une intervention sur le patrimoine bâti pourra être l'occasion de renforcer l'offre de formation en matière d'enseignement général et de post-bac (très inférieur dans ces territoires aux moyennes régionales) ainsi que par le déploiement de filières insérantes dans l'emploi et pour l'instant inexistantes ou sous-représentées dans les lycées publics du secteur. Ceci permettra de renforcer la variété de l'offre de formations dans ce secteur géographique.

Le secteur, de par sa superficie, nécessite de nombreuses places d'internat. Même si le sud Seine-et-Marne dispose déjà de places nombreuses (spécificité locale), l'offre reste malgré tout inférieure à la demande. Plusieurs opérations sont en cours ou à prévoir.

Secteur de concertation Est Parisien



Le graphique représente la situation du secteur par rapport à la moyenne régionale au regard de quatre critères : la part de lycéens issus de populations défavorisées, la réussite au bac général, l'évolution des naissances depuis 1991 et l'urgence patrimoniale.

Le secteur comprend les arrondissements centraux (du 1^{er} au 4^{ème}), les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et s'étend sur la moitié sud de la Seine-Saint-Denis et la partie Nord est du Val-de-Marne. Il s'agit d'un secteur très dense qui compte 80 établissements régionaux, soit presque 20% des lycées franciliens.

Même si ce secteur a fait l'objet de nombreuses interventions, il sera nécessaire d'y poursuivre les investissements. Un certain nombre de problèmes identifiés ne pourra trouver une réponse sur le site lui-même, il faudra donc étudier d'autres pistes comme des regroupements d'établissement, des séparations collège/lycée ou des reconstructions, en tenant compte par ailleurs des incidences du développement des transports .

Ainsi, sur la zone Est Val de Marne, plus de la moitié des établissements nécessite des interventions de maintenance ou de restructuration complexe. Sur la zone Paris Est, environ deux tiers du patrimoine ont été rénovés, les difficultés immobilières concernent les établissements au patrimoine historique et le secteur rencontre également des problèmes de gestion de petites structures sur plusieurs sites . Enfin, sur la zone Seine-Saint-Denis Est RER A, 10 établissements font ou ont fait l'objet d'une rénovation. 5 lycées nécessitent des résorptions de bâtiments démontables couplées à une rénovation de rénovation ou de maintenance lourde et 2 CMR non partitionnées particulièrement vieillissantes nécessiteraient une opération de maintenance lourde.

Concernant l'offre de formations, l'enseignement général y est plutôt sous représenté tout comme les formations post-bac (la zone Paris Est est d'ailleurs caractérisée par la plus faible part de post-bac de Paris). Cela est corrélé avec la composition sociale de la population. A l'inverse, on peut observer une offre large et diversifiée d'enseignement professionnel et technologique et notamment des filières rares qu'il convient donc de préserver.

Une croissance démographique est attendue sur ce secteur à l'exception de la zone Paris Est à propos de laquelle la destination des nombreuses places vacantes doit faire l'objet d'une réflexion dépassant le seul périphérique.

Par ailleurs, la zone Seine Saint Denis Est RER A va elle aussi connaître une forte croissance démographique mais qui devrait être, au moins dans un premier temps, absorbée par les places vacantes existantes et le lycée à vocation internationale de Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne notamment.

Néanmoins la zone Bondy/Le Raincy/Livry-Gargan demande, quant à elle, une attention particulière car la plupart des lycées d'enseignement général sont des points chauds, sous l'effet

également de concurrence entre établissements. Il conviendrait donc de réfléchir à une possibilité d'augmentation des capacités dans ce secteur en lien avec les projets du conseil général relatifs aux collèges.

Enfin, 3 nouveaux internats ont été individualisés ces dernières années offrant ainsi une capacité à venir de 400 places environ.

PROJET DE DELIBERATION**DU**

Les grandes orientations du programme d'investissement des lycées 2012 – 2022

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** Le code de l'Education et notamment son article L. 214-5
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à la Commission permanente
- VU** La délibération n°CR 05.06 relative au Programme prévisionnel des investissements en lycées (6ème tranche) rapport d'adaptation
- VU** La délibération n° CR 06-08 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013. Rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et lycées
- VU** La délibération n°CR 39-10 des 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 relative à la réussite et à l'égalité des lycéen-ne-s
- VU** La délibération n°CR 84-11 « agir pour la réussite des élèves, paroles de lycéen-ne-s, la suite de la consultation:-observatoire de la réussite-l'entreprise et les collectivités partenaires des lycéen-ne-s-actions des lycées et des lycéens-rencontres lycéennes-dispositifs «presse pour convention éducation prioritaire» et «réseau information jeunesse »
- VU** Les avis émis par la commission des lycées et des politiques éducatives
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de définir un nouveau programme d'investissements (2012-2022) sur la base de critères liés à l'offre de formation, à l'urgence patrimoniale, et en réponse aux inégalités sociales et territoriales. Il intégrera une réflexion par territoire de vie et de formation qui abrogera celui établi par la délibération CR 61.01 modifiée en 2006.

Article 2 :

Décide de réviser les modalités d'intervention régionale sur le patrimoine des lycées en faisant évoluer le référentiel de programmation (technique, pédagogique, environnemental) et en définissant des schémas directeurs immobiliers d'établissements.

Article 3 :

Décide de favoriser la diversité sociale et scolaire des élèves accueillis ainsi que l'égal accès des filles et des garçons à l'ensemble des voies et des filières, en renforçant notamment la polyvalence des établissements au moyen de leur taille et de leurs caractéristiques.

Article 4 :

Décide, en cohérence avec le schéma des formations, de mener avec l'Etat une réflexion sur les objectifs stratégiques territorialisés en matière d'offre de formation générale, technologique et professionnelle afin de développer les objectifs fixés à l'article 3.

Article 5 :

Décide de favoriser le plus rapidement une accessibilité maximale au moyen d'une cartographie de l'accessibilité et d'une stratégie d'intervention territoriale relative à l'accessibilité handicap par bassin de vie et de formation pour chaque filière.

Article 6 :

Décide d'améliorer l'accès des lycéens aux formations et leur réussite par le développement d'un plan d'internat en cohérence avec le projet d'aménagement régional et le développement des transports. Cette politique devra également concourir aux objectifs de la délibération CR 88-11 relative au logement des jeunes.

Article 7 :

Décide de définir à l'attention des proviseurs une série de critères d'affectation des lycéens dans les internats à travers une charte des internats qui sera adoptée en commission permanente.

Article 8 :

Décide d'engager un travail d'études et d'analyses avec l'Etat sur l'accueil des élèves en difficulté dans les Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) afin de disposer d'une vision commune sur leur devenir.

Article 9 :

Demande, conformément à l'article L.214-2 du Code de l'éducation relatif à la carte des formations supérieures, à être consulté par l'Etat pour toute évolution de la carte des formations post-bac en lycées et notamment des classes préparatoires aux grandes écoles aux incidences majeures sur l'attractivité des établissements.

Article 10 :

Décide d'ouvrir le débat sur la sectorisation et la définition des critères d'affectation afin de proposer à l'Etat de fixer des objectifs chiffrés relatifs à la mixité sociale et scolaire et à l'égal accès des filles et des garçons à l'ensemble des filières.

JEAN-PAUL HUCHON